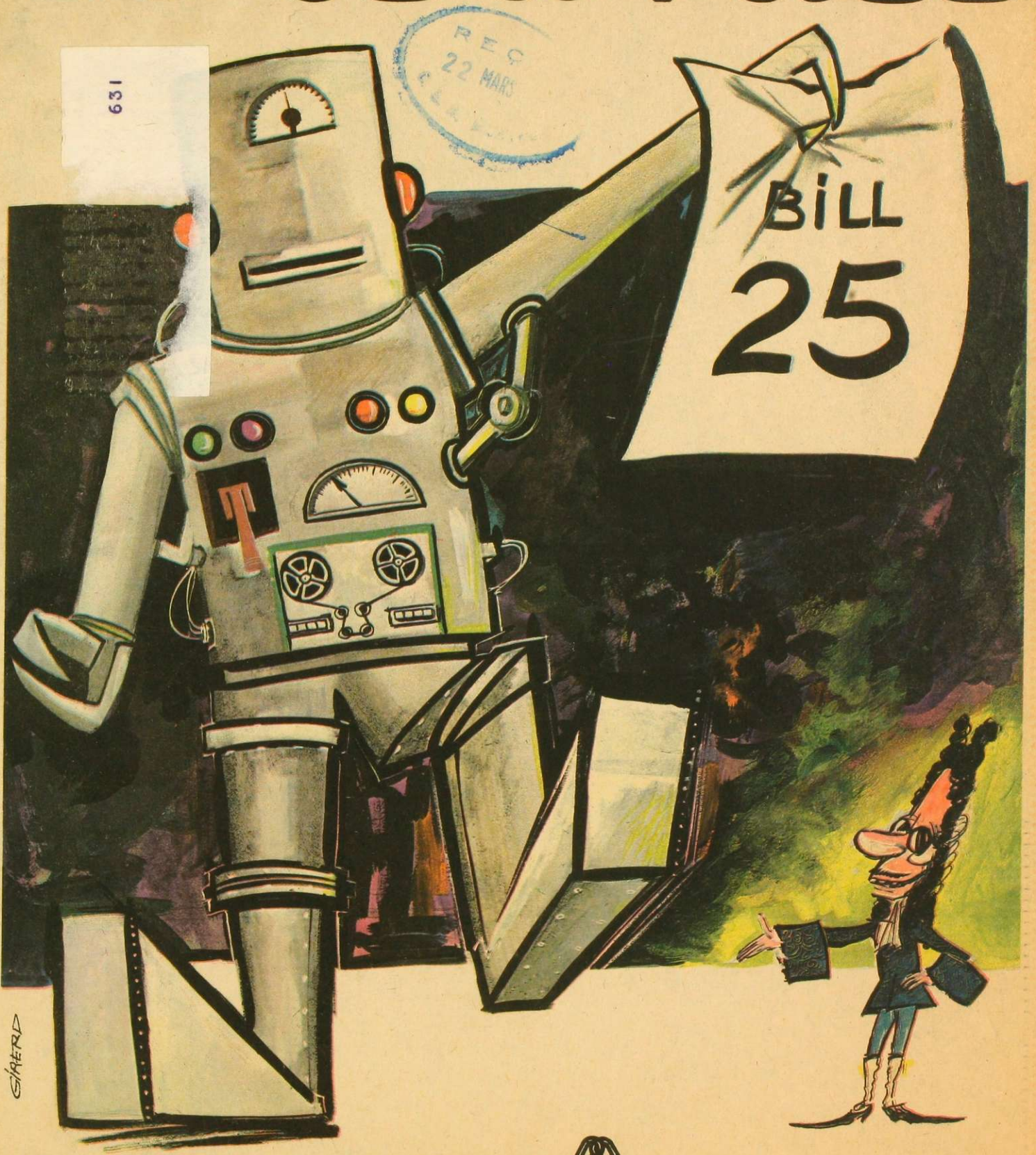


le travail



vol. 42, no 11, montreal, mars 1967



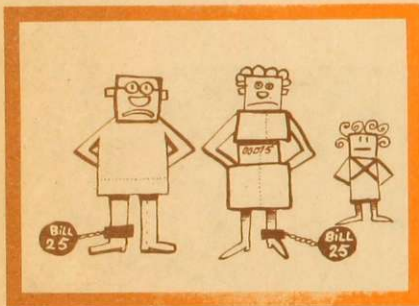
10c

dix cents

Le Bill 25

Les
technocrates
et le
gouvernement

Les
comités
d'action
politique
en branle



le travail

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux, (CSN), "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 1001, St-Denis, Montréal. Tél.: 842-3181. Composé par Typofilm Inc., Montréal et imprimé par les Editions du Richelieu, St-Jean de Québec. Le Ministère des Postes à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

14

Important

"Labour" -- the English-language edition of "Le Travail" -- is available. Members of unions affiliated to the CNTU and who prefer the English-language edition may obtain it on request, free of charge, by writing to:

"Labour", 1001 St-Denis,
Montreal, Que.

Le Bill 25...
C'est quoi au juste ?

C'est une loi

C'est une loi votée par le parlement.

C'est une loi votée par le parlement pour

**FORCER 60,000 instituteurs et institutrices
au travail.**

Pas de discussion, pas de négociation.

La matraque, passe par là, un point c'est tout.

Le salaire? Il est dans la loi.

Le rôle de l'instituteur à l'école? C'est Daniel Johnson et ses ministres qui décideront en dernier ressort.

Liberté d'association? C'est gelé jusqu'en 1970.

O.K. professeur. Enseigne maintenant. T'as voulu être professeur? Eh bien, enseigne. Parce que si tu refuses, tu seras condamné à l'amende. Les problèmes de l'école, les problèmes de ta profession, nous autres les ministres on connaît ça. Toé, ta job c'est de faire la classe.

C'est vrai que Daniel a déclaré à la télévision:

"Bien sur qu'il y a quelque chose d'odieux dans une loi de ce genre mais je ne peux pas croire que les professeurs vont se venger sur les enfants."



Qui détient véritablement le pouvoir dans le Québec ?

A l'aide des définitions ci-bas trouvez le nom de la forme de gouvernement que nous avons.
Discutez-en avec vos amis.

Vous verrez qu'il n'est pas facile de tomber d'accord.

THÉOCRATIE

Pouvoir émanant de Dieu et exercer par ses ministres.

MONARCHIE

Gouvernement d'un état par un seul chef, le roi.

TECHNOCRATIE

Le pouvoir par les grands techniciens.

AUTOCRATIE

Le pouvoir entre les mains d'un seul homme.

OLIGARCHIE

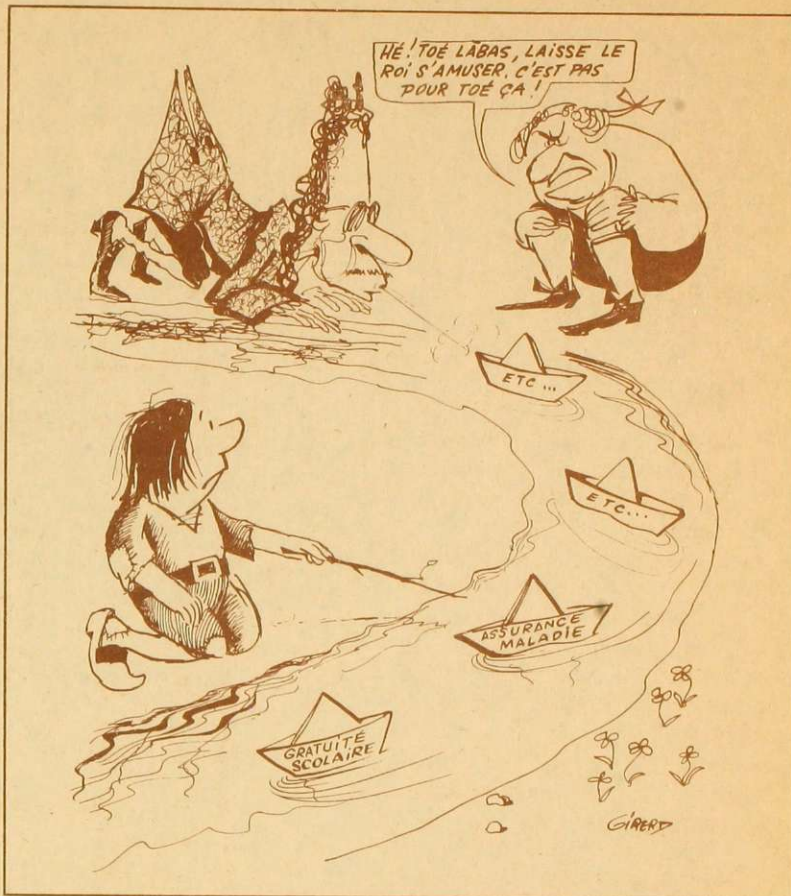
Le pouvoir par quelques intérêts puissants.

Démocratie

Le pouvoir par le peuple.

"Les professeurs s'inquiètent sérieusement de l'orientation de leurs études de perfectionnement et des modalités d'obtention des brevets actuels, devant les responsabilités accrues qu'ils ont depuis les dernières réformes scolaires.

"Quand il s'agit de revendications essentielles, les professeurs peuvent difficilement dialoguer avec le ministère; celui-ci se dérobe derrière les commissions scolaires qu'il a lui-même paralysées en leur imposant des normes administratives et financières."



Prenez les enfants en pitié. Ne vous vengez pas sur eux. Tu ne savais pas ça toi, professeur, que l'union nationale donnerait au Québec un système d'éducation fondé sur la pitié.

T'es pas le seul qui ne le savait pas.

Le Frère Untel ne savait pas lui non plus que l'éducation se ferait "sous le soleil de la pitié".

DEMAIN

il y aura un autre Bill 25

Pourquoi au juste ?

Ce sera une loi.

Une loi votée par le parlement.

Ce sera une loi votée par le parlement pour forcer 50,000 fonctionnaires provinciaux au travail.

Pas de discussion, pas de négociation, pas de grève.



Les technocrates, les sorciers du roi

Ceux qui font le plus de tort à la technique administrative, dans les affaires de l'état, ce sont les technocrates eux-mêmes.

Leur première erreur est de faire des choix d'une portée politique sans sortir de leurs bureaux, sans faire un pas pour consulter qui que ce soit.

Leur deuxième erreur est de s'associer au pouvoir qu'exercent les classes privilégiées sur le peuple et de n'émettre des directives implacables et brutales qu'envers les personnes à la merci de ce pouvoir.

Ce sont des erreurs qui découlent de leur inconscience sur le plan humain, et de l'absence tragique d'une force politique vraiment proche du peuple.

D'ailleurs, tout ce qui sent le peuple les répugne.

Ils ne veulent pas, comme ils le disent eux-mêmes, se faire "traîner sur la place publique". Ils veulent se cacher dans leurs bureaux et garder l'anonymat. C'est le pouvoir par "remote control".

Ils admettent mal la critique.

Ils demandent aux politiciens de faire face aux critiques et les politiciens, de représentants du peuple qu'ils sont théoriquement, se transforment en défenseurs acharnés de leurs nouveaux maîtres.

Les technocrates s'affichent arbitres du bien commun.

Mais le bien commun, cela découle des échelles de valeurs que se donne le peuple lui-même.

"Il arrive, a déclaré l'un d'eux récemment, que le bien général n'est pas conciliable avec le bien de tel groupe... Et il est davantage humain de penser au bien de tous plutôt qu'au bien particulier."

Le jour où les technocrates imposeront des directives brutales aux véritables intérêts particuliers, au nom du bien commun, les citoyens pourront croire à leurs histoires.

La matraque, passe par là, un point c'est tout.

Le salaire? Il sera dans la loi.

Le rôle du fonctionnaire? Daniel Johnson et ses ministres en décideront en dernier ressort.

Liberté d'association? Ce sera gelé.

O.K. fonctionnaire. Fais ta job maintenant. T'as voulu travailler pour le public? Eh bien, travaille pour le public.

C'est vrai que Daniel dira à la télévision:

"Bien sur que c'est odieux une loi comme ça mais je ne peux pas croire qu'ils vont se venger sur le public."

Vous prendrez le public en pitié. Vous ne vous vengerez pas sur eux.

Vous ne saviez pas ça qu'au Québec on s'en vient avec le premier fonctionnarisme fondé sur la pitié des fonctionnaires pour le public.

APRÈS DEMAIN

il y aura un autre Bill 25

Pourquoi au juste?

Ce sera une loi.

Une loi votée par le parlement.

Ce sera une loi votée par le parlement pour forcer les 40,000 employés d'hôpitaux au travail.

Pas de discussion, pas de négociation, pas de grève. La matraque, passe par là, un point c'est tout.

Le salaire? Il sera dans la loi.

Le rôle de l'employé d'hôpitaux? Daniel Johnson et ses ministres en décideront en dernier ressort.

Liberté d'association? Ca sera gelé.

O.K. employé d'hôpitaux. Fais ta job maintenant. T'as voulu travailler dans un hôpital? Eh bien, fais ta job pour les malades.

C'est vrai que Daniel dira à la télévision:

"Bien sur que c'est odieux une loi comme ça mais je ne peux pas croire qu'ils vont se venger sur les malades."

Vous prendrez les malades en pitié. Vous ne vous vengerez pas sur eux.

Vous ne saviez pas ça qu'au Québec on s'en vient avec le premier système d'hospitalisation au monde fondé sur la pitié des employés pour les malades.



Le phénomène des technocrates n'est pas nouveau Au 18e siècle, ils s'appelaient "physiocrates"



La présence de spécialistes ou d'experts est absolument normale dans l'administration publique.

On les appelle communément grands commis, grands techniciens.

Le mot "technocrate" se réfère au phénomène de la puissance politique des spécialistes ou techniciens.

Le phénomène n'est pas nouveau, loin de là.

En France, au 18e siècle, on les appelaient "physiocrates" ou économistes.

Dans son oeuvre célèbre, "L'ancien régime et la révolution", Alexis de Tocqueville décrit leur rôle sous la monarchie décadente.

Les ressemblances sont frappantes entre les technocrates de l'époque et ceux d'aujourd'hui.

Voyez ces quelques extraits:

Vers le milieu du siècle, on voit paraître un certain nombre d'écrivains qui traitent spécialement des questions d'administration publique, et auxquels plusieurs principes semblables ont fait donner le nom commun d'économistes ou de physiocrates...

Ils sont, il est vrai, très favorables au libre échange des denrées, au laisser faire ou au laisser passer dans le commerce et dans l'industrie; mais quant aux libertés politiques proprement dites, ils n'y songent point, et même quand elles se présentent par hasard à leur imagination ils les repoussent d'abord. La plupart commencent par se montrer fort ennemis des assemblées délibérantes, des pouvoirs locaux et secondaires, et, en général, de tous ces contre-poids qui ont été établis, dans différents temps, chez tous les peuples libres, pour balancer la puissance centrale.

*"Le système des contre-forces," dit Quesnay, "dans un gouvernement est une idée funeste."
— "Les spéculations d'après lesquelles on a imaginé le système des contre-poids sont chimériques," dit un ami de Quesnay.*

ET LE SURLÉNDEMAIN

il y aura un autre Bill 25 ?

Un Bill 25 pour des ouvriers d'usines, pour des collets blancs employés par l'entreprise privée ?

Mais non. Un tel Bill 25 ne sera même plus nécessaire. Pensez-y.

Tous les autres salariés seront régis par des lois particulières: la masse des salariés par la loi du salaire minimum, les dizaines et les dizaines de milliers de salariés de la fonction publique par des petits Bills 25.

A ce moment-là les ouvriers et les collets blancs syndiqués de l'entreprise privée seront les seuls qui seront encore relativement libres de négocier.

Mais lorsque 80 à 85 pour cent des salariés marcheront au pas, il faudra bien que les autres suivent.

Car dans une société où 80 à 85 pour cent des salariés ont perdu leur pouvoir de négociation quelle sera la force de négociation de la minorité qui pourra encore l'exercer ?

Voilà pourquoi le Bill 25 est important.

Voilà pourquoi le monde syndical est en branle.

Voilà pourquoi les comités d'action politique ont été mis sur pieds.

Le gouvernement du rapiéçage

(Notre correspondant à Québec fait le point des 10 premiers mois d'administration de l'Union nationale).

Québec — Les gouvernements changent. On s'étonne. Puis on se fait une raison, on donne la chance au coureur, à la nouvelle équipe.

L'Union Nationale avait pour elle la chance du coureur.

Qu'en a-t-elle fait en dix mois ?

On savait qu'à force de consultation, ce gouvernement de participation comme il s'appelaient lui-même allait ralentir le processus de direction des affaires de l'Etat.

Cela il a bien réussi à le ralentir mais ce n'est pas la consultation qui l'étouffe et les professeurs du Québec en savent quelque chose à la suite du Bill 25.

On avait dit qu'avec l'Union Nationale la jeunesse réintégrait les fonctions gouvernementales. Or à la voir en chambre, la jeunesse du parti est bruyante. A la voir hors de la chambre on la trouve incompétente.



La seule garantie qu'ils inventent contre l'abus du pouvoir, c'est l'éducation publique; car, comme dit encore Quesnay, "le despotisme est impossible si la nation est éclairée." Frappés des maux qu'entraînent les abus de l'autorité, dit un autre de ses disciples, "les hommes ont inventé mille moyens totalement inutiles, et ont négligé le seul véritablement efficace, qui est l'enseignement public général, continu, de la petite galimatias littéraire qu'ils entendent suppléer à toutes les garanties politiques..."

Turgot lui-même, que la grandeur de son âme et les rares qualités de son génie doivent faire mettre à part de tous les autres, n'a pas beaucoup plus qu'eux le goût des libertés politiques, ou du moins le goût ne lui en vient que tard, et lorsque le sentiment public le lui suggère. Pour lui, comme pour la plupart des économistes la première garantie politique est une certaine instruction publique donnée par l'Etat, d'après certains procédés et dans un certain esprit. La confiance qu'il montre en cette sorte de médication intellectuelle, ou, comme le dit un de ses contemporains, dans le mécanisme d'une éducation conforme aux principes, est sans bornes. "J'ose vous répondre, Sire," dit-il dans un mémoire où il propose au roi un plan de cette espèce, "que dans dix ans votre nation ne sera plus reconnaissable, et que, par les lumières, les bonnes moeurs, par le zèle éclairé pour votre service et pour celui de la patrie, elle sera infiniment au-dessus de tous les autres peuples. Les enfants qui ont maintenant dix ans se trouveront alors des hommes préparés pour l'Etat, affectionnés à leur pays, soumis, non par crainte, mais par raison, à l'autorité, secourables envers leurs concitoyens accoutumés à reconnaître et à respecter la justice."

L'idée d'accomplir la révolution qu'ils imaginaient à l'aide de tous ces vieux instruments paraît aux économistes impraticable; la pensée de confier l'exécution de leurs plans à la nation devenue sa maîtresse leur agréait même fort peu; car comment faire adopter et suivre par tout un peuple un système de réforme si vaste et si étroitement lié dans ses parties? Il leur semble plus facile et plus opportun de faire servir à leurs desseins l'administration royale elle-même...

Il ne s'agit donc pas de détruire ce pouvoir absolu, mais de le convertir. "Il faut que l'Etat gouverne suivant les règles de l'ordre essentiel", dit Mercier de la Rivière, "et quand il en est ainsi, il faut qu'il soit "tout-puissant." - "Que l'Etat comprenne bien son devoir," dit un autre, "et alors qu'on le laisse libre." Allez de Quesnay à l'abbé Bodeau, vous les trouverez tous de la même humeur.

Ils ne comptent pas seulement sur l'administration royale pour réformer la société de leur temps; ils lui empruntent, en partie, l'idée du gouvernement futur qu'ils veulent fonder. C'est en regardant l'un qu'ils se sont fait une image de l'autre.

L'Etat, suivant les économistes, n'a pas uniquement à commander à la nation, mais à la façonner d'une certaine manière; c'est à lui de former l'esprit des citoyens suivant un certain modèle qu'il s'est proposé à l'avance; son devoir est de remplir de certaines idées et de fournir à leur cœur certains sentiments qu'il juge nécessaires. En réalité, il n'y a pas de limites à ses droits ni de bornes à ce qu'il peut faire; il ne réforme pas seulement les hommes, il les transforme; il ne tiendrait peut-être qu'à lui d'en faire d'autres! "L'Etat fait des hommes tout ce qu'il veut," dit Bodeau. Ce mot résume toutes leurs théories.



Marcel Masse, c'était un mythe sorti tout cuit de la tête des journalistes. On le disait dynamique. Les gens du Ministère de l'Education le trouvent réactionnaire. On avait dit qu'il serait novateur en politique. Il ne l'est pas. On découvre qu'il n'est après tout qu'un homme politique assez traditionnel avec des talents d'organisateur.

On avait dit que ce parti apportait au Québec l'expérience. M. Daniel Johnson fabrique et défend seul les politiques gouvernementales.

Sur le plan administratif l'Union Nationale avait innové en créant le système des deux ministres. C'est un échec. Les seconds violons, à une ou deux exceptions près, n'apprennent rien et ne sont que des boulets.

Sur le plan législatif le gouvernement annonce beaucoup de choses et parmi celles-là plusieurs projets libéraux. Mais le parlement n'a presque rien fait à date. Le gouvernement n'a apporté d'originalité que dans des projets constitutionnels ou du genre de l'ombudsman, de la charte des Droits de l'Homme.

Sur le plan constitutionnel le gouvernement s'est montré agressif à l'automne mais il recule depuis.

Sur le plan du développement économique il n'a mis en oeuvre à date que des projets auxquels avaient songé les Libéraux.

Sur le plan de l'éducation le Bill 25 obnubile encore tout jugement objectif.

Sur le plan de la sécurité sociale, rien sinon une plus grande hésitation que du temps des Libéraux.

Sur le plan financier, peu de changements perceptibles si ce n'est l'éventualité d'une réduction générale des dépenses alors qu'au fond c'est un système de priorités qu'il aurait fallu établir.

Bref un gouvernement de réaction dans le sens très précis qu'il n'agit qu'en réaction à des événements précis.

Un gouvernement qui manque de vie intérieure.

Un gouvernement ballotté par des phénomènes qui lui sont extérieurs.

Un gouvernement qui avait mis au point un programme politique intéressant mais dont on sait maintenant par sa nonchalance à le défendre, qu'il n'était pas vraiment de lui, mais le produit de situations diverses, l'assemblage de mesures issues de l'opportunisme politique et qui mises ensemble donnaient faussement l'impression d'être la doctrine d'un parti.

Un gouvernement qui a épuisé toute la chance laissée au coureur et qu'il faut maintenant commencer à juger beaucoup plus sévèrement.

L'action politique

Une question de vie ou de mort

par Pamphile PICHE
(employé d'hôpital — peintre — de
Montréal)

Le mouvement syndical a vite appris à la lumière de l'expérience des luttes qu'il a eu à conduire, que la codification des relations du monde ouvrier avec le patronat conduirait la classe ouvrière à la nécessité de développer une forme de lutte nouvelle, soit l'action politique.

A chaque étape de l'évolution du mouvement syndical, une forme ou une autre d'action politique fut envisagée et utilisée.

Si dans le passé, certaine forme d'action politique du mouvement ouvrier débouchait vers un parti politique quelconque, aujourd'hui, en raison de la globalité que revêt le monde ouvrier, le monde des salariés et le rôle que joue l'Etat en tant que patron, l'action politique aussi prend des proportions globales pour le monde du travail.

Chaque nouvelle étape du développement nous place devant la nécessité de définir l'orientation de l'action politique.

Johnson avait promis A) la défense de l'entreprise privée (Il faut dire: la défense de l'entreprise monopolisée), B) La fin des grèves, mais il n'avait pas dit comment.

Il a vu les profits de l'entreprise privée s'écouler par la trouée syndicaliste.

Il a vu les privilèges et le patronage dans la dépense publique s'écouler par la trouée syndicaliste.

Il a décidé d'arrêter la saignée des profits des entreprises privées et des privilèges des politiciens qui ont la main dans le trésor public.

Il a décidé d'arrêter la saignée par l'application de tourniquets sur le monde syndical.

Un tourniquet pour arrêter une saignée, appliqué sur un bras ou une jambe, ça s'endure toujours.

Mais l'application d'un tourniquet sur le cou, sous prétexte que la survie des entreprises est menacée, sous prétexte que le trésor public est menacé alors qu'en vérité ce ne sont que

les profits exorbitants et les privilèges des castes politiques qui sont menacés, alors ce tourniquet sur le cou du syndicalisme, c'est l'étranglement.

Le Bill 25 c'est le tourniquet sur le cou du syndicalisme. C'est l'étranglement du syndicalisme.

L'opération étranglement du mouvement syndical est commencée mais c'est par escalade que l'union nationale va le faire.

L'on conserve le droit de grève que dans la mesure où l'on ne l'utilisera pas. Le seul survoltage qui se manifeste est celui de la contre-attaque patronale.

Cessons de nous illusionner. Les gens en place ne sont pas des ouvriers. Ils n'ont pas comme mission de défendre les intérêts des ouvriers.

L'expérience des grèves récentes, tant du milieu hospitalier, enseignement que fonctionnaire, a comme conséquences de nous faire apprendre et avec une rapidité inouïe, que les législations, les "bills" qui se votent en Chambre, sont comme des dés "pipés" en faveur de la classe dirigeante qui a la mainmise sur toute l'administration qui fait fonctionner les tribunaux (injonctions), les médiums d'informations, par la structuration de l'opinion publique, toujours en la faveur des gros monopoles, ces propriétaires du gigantisme industriel, et des castes politiques.

Les salariés doivent maintenant entrer en compétition avec ces forces occultes du grand capital et lui enlever ce privilège de former des gouvernements taillés sur la mesure de ses intérêts. Notre lutte politique doit nous conduire à former des gouvernements qui représentent les intérêts des salariés, c'est-à-dire de la majorité de la population.

Nous avons tendance dans le mouvement syndical à nous contenter d'une certaine routine et à ne voir les choses qu'à partir du moment où elles nous crévent les yeux. C'est pourquoi il est

Il est évident que les injonctions et les lois d'exception ne peuvent par elles-mêmes assurer le fonctionnement des chemins de fer. Elles ne peuvent non plus assurer la distribution du courrier et le chargement des navires. Pas plus d'ailleurs qu'elles ne sauraient assurer les soins hospitaliers. Donc, en dernière analyse, rien ne saurait forcer les salariés à exécuter leur travail s'ils en décidaient autrement. En réalité, si les travailleurs unissaient leurs efforts, s'ils étaient solidaires, les injonctions et les lois d'exception auraient la valeur des histoires de bonhomme sept heures et de croquemitaine.

plus qu'utile de mettre l'accent sur ce qui est en train de naître pour nous permettre d'en préparer l'accouchement.

Ce qui est en train de naître, c'est une nouvelle conscience de lutte syndicale inspirée de l'expérience des luttes récentes où "chaque nouveau conflit conduit à une législation spécifique" (Pepin).

Hier le conflit visait les travailleurs du milieu hospitalier, aujourd'hui il touche de près, non seulement les enseignants comme tels, mais le programme de la réforme de l'éducation et de l'enseignement et par voie de conséquence, les possibilités de former les cadres de notre société tant immédiate que future.

Ces besoins nouveaux, que ce soit l'équipement culturel, la formation professionnelle, ou l'épanouissement social des jeunes, qui déjà n'étaient pas satisfaits convenablement sont maintenant refoulés au nom de priorités qui s'inspirent des besoins de classe des monopoles capitalistes.

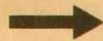
Sous prétexte d'adaptation aux réalités nouvelles le Bill 25 fait brutalement supporter par les masses travailleuses l'odieux d'une législation qui s'inspirait des exigences, des mêmes milieux du capital financier.

Avec l'existence du Bill 25, la lutte n'est plus la propriété unique du monde enseignant. Elle devient la propriété de tout le mouvement syndical.

L'on peut considérer le Bill 25 comme le tourniquet qui réveille la conscience collective de tous les travailleurs. Maintenant nous savons que nous devons lutter tous les jours, agir tous les jours, revendiquer tous les jours, pour changer aux profits des travailleurs de toutes catégories, le rapport de forces.

Nous allons démystifier aux yeux de nos cotisants la soit-disant complexité des questions d'affaires pu-





bliques. Pour nous, la véritable démocratie n'est pas dépassée, elle ne fut jamais rejointe. Ce dont souffre notre société ce n'est pas trop de démocratie mais pas assez. La lutte des enseignants comme la lutte de tout le mouvement ouvrier va continuer de porter sur l'établissement de mécanismes de consultation et de participation ainsi que de contestations.

Nous allons secouer de leur immobilisme certains de nos députés. Nous allons les forcer à définir la démocra-

tie dans le respect de la participation des masses ouvrières aux solutions qui les touchent. Nous allons par l'action politique développer la démocratie jusqu'au bout.

Nous allons préparer par l'exercice toujours en croissance de notre action collective, un régime où les créateurs des richesses de notre province seront souverains.

Nous nous foutons du réformisme néo-bourgeois, néo-libéral, ou néo-conservateur, d'un réformisme bureaucratique.

Nous nous enregistrons dans une

action de réforme rigoureuse et soutenue par l'esprit de lutte des travailleurs hospitaliers, enseignants, fonctionnaires et tous les travailleurs et animés par l'idéal d'une véritable démocratisation.

Nous allons intervenir avec les moyens que la démocratie syndicale place à notre portée pour contester cette manufacture de l'opinion publique comme dans une élection, à chaque fois que nous aurons un conflit, car il faut le répéter "chaque conflit débouche sur la politique et la nécessité de l'action politique".

Le comité d'action politique ce n'est pas un parti pour le pouvoir, c'est la voix des travailleurs

Il ne devrait exister aucun doute de la part des membres et des militants que l'action politique fut et sera toujours une préoccupation importante du monde syndical en général.

Une des premières tâches qui incombe au comité d'action politique est la nécessité d'apporter un peu de lumière sur cette question épineuse, car il est évident, qu'il existe au départ, beaucoup de division sur la question politique.

Il faut faire la différence entre faire de la politique en donnant le support du mouvement syndical, aux vieux partis, ce qui occasionne toutes sortes de disputes partisans, et la nécessité pour le mouvement ouvrier d'avoir une voix politique indépendante.

Pourquoi la nécessité d'une voix politique indépendante du mouvement ouvrier? Parce que dans notre province, le gouvernement est devenu un grand employeur. Le nouveau rôle du gouvernement devant les problèmes complexes de la société industrielle, fait que l'ingérence du gouvernement dans les affaires privées des individus, des associations et des sociétés est devenue nécessaire.

Ce nouveau rôle que doit assumer maintenant le gouvernement rend inévitable la nécessité d'une voix politique indépendante de la classe ouvrière.

Il ne s'agit pas pour nous d'entériner les décisions du pouvoir dans ces domaines, mais bien de faire entendre la voix indépendante de la classe ouvrière.

Il ne s'agit pas pour nous de faire abandonner le rôle revendicateur fondamental du mouvement syndical, mais plutôt de trouver en-

semble, dans quelle condition son rôle revendicateur peut être appliqué dans les conditions nouvelles d'aujourd'hui.

LES PARTIS POLITIQUES

Quand nous parlons de la voix politique indépendante des travailleurs syndiqués, cela ne veut pas dire que le syndicalisme doit se transformer en parti politique ou qu'il doit adopter un programme strictement conforme à celui d'un parti politique.

Il existe une différence entre un parti politique et un mouvement syndical, et il ne saurait être question ici d'effacer cette différence. Nous ne devons pas commettre l'erreur de mettre dans le même sac, syndicat et parti politique.

"La CSN est une centrale syndicale indépendante de tous les partis politiques et il lui est interdit de s'affilier à aucun d'eux." art. 30 constitution de la CSN.

Nous sommes d'accord avec cet article de la constitution car il n'appartient pas au syndicalisme de fonder un parti politique. Tel n'est pas sa tâche. Le mouvement ouvrier a une mission tout à fait différente de celle que s'attribue un parti politique.

Cependant, devant l'incurie et l'incompétence des partis politiques accrochés aux monopoles étrangers en matière de législation sociale et populaire, l'apparition d'un parti politique, s'inspirant d'une philosophie plus réaliste des véritables besoins des travailleurs et des cultivateurs, un parti d'un type nouveau, où la corruption et le marchandage lui serait aliéné, un parti représentant les intérêts populaires, serait il n'y a aucun doute souhaitable.

Mais nous considérons qu'il n'appartient pas au mouvement syndical de le fonder. Ce qui n'exclut pas que des membres, des militants, peuvent participer aux activités d'un tel parti politique que leur diçtera leur conscience de militant syndicaliste.

Il se peut même, qu'un parti politique, par la composition de son programme place comme but à atteindre le même but que le mouvement syndical, soit "l'émancipation des travailleurs". Cette identité du but avec le mouvement syndical ne justifierait pas la fusion organique.

L'on pourrait tout au plus se réjouir de constater qu'il y a désormais un parti politique qui lutte à nos côtés et pour les mêmes buts. Ce qu'il faut reconnaître c'est que les méthodes et les champs d'action d'un parti politique lui sont spécifiques.

"Toutefois" à l'art. 30 para. (g) de la constitution, "la CSN n'intervient pas dans les attitudes que les organisations affiliées jugeraient à propos de prendre, sauf si elles venaient à l'encontre des intérêts généraux du mouvement."

Ce qui nous conduit à considérer que dans une organisation démocratique comme le syndicalisme ouvrier, le mouvement syndical peut en aucun temps, si l'intérêt de ses membres l'exige, le réclame, accorder son support à un tel parti populaire.

Il va de soi que les critères de décisions dans cette orientation politique relèvent des membres. Ce qui n'implique pas, nous le répétons, la formation d'un parti politique par le mouvement ouvrier.

Pamphile Piché.

L'action politique fortifiera l'action syndicale

L'action pour vrai

Janvier 2: Première réunion du sous-comité exécutif sur l'action politique provinciale.

Février 17: Bureau confédéral décide de former des comités d'action politique dans 108 comtés.

Février 23: Comité exécutif CSN et sous-comité: modalités du programme d'action politique.

Mars 4: Présidents de conseils centraux: les conseils centraux voient à ce que les syndicats ou les sections nomment un officier responsable de l'action politique par syndicat.

Objectif immédiat: 1) Formation d'un comité par municipalité: minimum 200; maximum 1200; 2) Formation d'un comité de comté provincial.

Moyen terme: 1) Le comité municipal verra à former les comités de quartier.

2) Le comité municipal verra à former les comités de voisins.

La formation des comités sur la base des municipalités est déjà en marche ou prévue au Saguenay Lac St-Jean et à Québec.

Les officiers des conseils centraux pourraient se partager la responsabilité de la formation des comités de municipalités dans chacune des sous-régions qu'ils représentent.

S'il y en a qui s'imaginent que l'action politique des syndiqués et des militants syndicaux peut affaiblir le mouvement syndical en accaparant trop d'énergies, que ces gens essaient un peu de comprendre que l'action politique, loin d'enlever quelque chose à l'action syndicale proprement dite, donnera un ELAN NOUVEAU à celle-ci.

L'action syndicale ne sera PAS MOINS vigoureuse; elle sera au contraire PLUS vigoureuse. L'activité syndicale, pour la négociation, pour les griefs, pour l'organisation, NE SERA PAS DIMINUEE dans la mesure où des heures de syndiqués auront été prises pour faire de l'action politique; elle sera AUGMENTEE, au contraire, dans la mesure où l'activité politique aura été intense!

Drôle d'arithmétique, me direz-vous? Oui, en effet: c'est une curieuse façon de compter, bien sûr. Ce n'est pas une arithmétique MATERIELLE (4 pommes moins 2 pommes = 2 pommes), c'est une arithmétique HUMAINE. Je vais dire en deux mots comment les choses s'additionnent au lieu de se soustraire dans cette arithmétique humaine.

D'abord, l'action politique aura pour effet D'AJOUTER des militants aux militants qui existent déjà. Il y a chez vous cent types engagés dans l'action syndicale? Il y en aura deux cents et davantage engagés dans l'action syndicale ET politique...

Ensuite, l'action politique permettra aux militants de se mesurer non pas seulement à un patron, à un bourgeois, mais à une société politique dominée par les patrons, par les bourgeois, — à des "gangs" de bourgeois, à de grands groupes de privilégiés, qui dominent tout ou essayent de tout dominer. L'action SUR TOUS LES FRONTS fera mieux comprendre l'action sur un seul front, le front d'une usine en particulier, par exemple. On saura mieux à qui on a affaire. Par une action plus générale, on comprendra mieux le sens d'une action plus particulière, on comprendra mieux les raisons du syndicalisme, on luttera donc mieux et avec plus de conviction dans l'entreprise où l'on travaille.

Ensuite, l'habitude de lutter POLITIQUEMENT pour des OBJECTIFS GENERAUX POLITIQUES fera qu'on sera mieux à même de lutter SYNDICALEMENT pour des OBJECTIFS GENERAUX SYNDICAUX. Quand les gars de l'usine à côté seront en difficulté avec leur patron, ces gars-là, ce ne seront plus simplement des étrangers, mais des gars ayant combattu en politique côte à côte avec vous. L'ACTION INTERSYNDICALE SERA DEVENUE POSSIBLE.

En deux mots, l'action politique ne diminuera pas vos forces; elle les multipliera. Le joueur de hockey qui s'entraîne au baseball ne dépense pas ses forces de joueur de hockey; il se forme et les augmente au contraire.

Pierre Vadeboncoeur

LES TRAVAILLEURS AU THÉÂTRE

un travailleur nous écrit au sujet de "On n'a pas tué Joe Hill"



opinion
au
travail

Je suis allé voir "On n'a pas tué Joe Hill". J'y suis allé, parce que je suis un syndicaliste, et aussi parce que je suis un amateur de théâtre. C'était un dimanche soir. Je n'ai pas vu de gars en chemises carreautes, les manches relevées, les pantalons plus ou moins propres. Y avait-il des "travailleurs" dans la salle? Sans doute, car nous sommes tous des "travailleurs", à quelque métier ou profession que nous appartenions.

Alors, l'affaire "Joe Hill" est-elle un succès pour les dirigeants syndicaux qui ont voulu en faire une "expérience"? A part la soirée inaugurale, où (pour une première fois, ô scandale) on a vu des travailleurs (pardon, des dirigeants syndicaux) en manches de chemises, combien de ces "étranges" spectateurs la Comédie Canadienne a-t-elle accueilli par la suite?

Je crois, pour ma part, que le sujet a été mal engagé, au départ. Les syndicats ont subitement décidé d'intéresser les travailleurs au théâtre en les invitant à assister à une pièce à thème syndicaliste. Les dirigeants syndicaux ont pensé, qu'en assistant à cette pièce, les travailleurs prendraient le goût du théâtre. Je crois que là est le point faible de leur argumentation.

D'abord, la pièce "Joe Hill" n'est pas une oeuvre théâtrale dans le sens qu'on l'entend généralement. Elle est plutôt une "fresque", composée de multiples tableaux, juxtaposés les uns aux autres. Bien sûr, elle se rapproche du théâtre populaire primitif, qui se jouait en plein air, avec participation de masses. Dans ce sens, elle peut intéresser la "masse" des travailleurs, indépendamment du sujet traité. Mais elle ne peut donner l'idée d'une vraie pièce de théâtre, bien structurée, avec un nombre déterminé d'actes et de scènes, avec une intrigue qui se

développe progressivement, avec des personnages dont les caractères évoluent parallèlement à l'action, etc. En résumé, ce spectacle peut orienter le travailleur vers le théâtre, mais, aussi paradoxal que cela puisse paraître, le sujet lui-même de la pièce devient un obstacle. Je m'explique. On a convié les travailleurs non pas "au théâtre" mais à "une pièce de théâtre à sujet syndicaliste". Il ne s'agit pas là, d'une simple subtilité littéraire. Les travailleurs qui ont répondu à cet appel, sous l'effet d'une propagande bien orchestrée, ne sont pas allés voir "une pièce de théâtre", mais un spectacle glorifiant, et avec raison, un des leurs. La question qui se pose est la suivante: "Après avoir été pleinement rassasiés par le "sujet" de la pièce, éprouvent-ils le désir d'aller voir "une autre pièce de théâtre", traitant d'un tout autre sujet?"

En feuilletant le programme de la soirée, j'ai vu l'annonce d'un prochain spectacle du T.N.M.: le Bourgeois Gentilhomme, de Molière. Eh bien! en voilà une pièce qui ferait rigoler les travailleurs comme ils n'ont peut-être jamais rigolé de leur vie, au Cinéma ou en regardant le T.V. Je ne prend cette pièce qu'à titre d'exemple. Toute l'oeuvre de Molière est bien propre à intéresser les travailleurs autant que tout autre groupe social. Et bien d'autres oeuvres aussi.

On m'objectera alors, le coût prohibitif des billets. Eh bien, c'est là que les syndicats auraient pu penser, bien avant aujourd'hui, à faciliter l'accès des salles de théâtre aux travailleurs, en faisant des arrangements avec les troupes ou les propriétaires de ces salles, pour obtenir des réductions de prix en échange d'un achat massif de billets. Ils auraient pu donner le goût du théâtre aux travail-

leurs, en les conviant, d'abord, à des pièces faciles de compréhension et pourcurant une vraie détente, telles les pièces de Molière, ou même des pièces genre "boulevardier" comme celles de Feydeau. Puis, petit à petit, les travailleurs auraient pu "s'attaquer" à des pièces plus sérieuses.

Et puis, d'ailleurs, je n'aime pas tellement le sens péjoratif que l'on semble donner au mot "travailleur", surtout en lisant le message de M. Laberge dans le programme "Joe Hill". Le travailleur d'aujourd'hui n'est tout de même pas l'illétré d'il y a 20 ans. Il est certainement "capable" intellectuellement d'assister à une pièce de théâtre. Alors, que les locaux des différents syndicats s'en occupent. M. Laberge le dit, d'ailleurs, assez clairement, dans ce même message. "A l'aube de la civilisation des loisirs, le syndicalisme se doit d'étudier les problèmes d'emploi du temps qui se posent bientôt aux travailleurs, et d'expérimenter des formules de loisirs culturels qui leur permettent de sortir des sentiers battus de la télévision et du cabaret".

En effet, si le travailleur a le moyen de se payer une soirée au cabaret ou à la taverne, je ne vois pas pourquoi il ne pourrait en faire autant au Théâtre, source de tant de joies humaines et intellectuelles? Il suffit donc d'un peu d'imagination de la part des dirigeants syndicaux pour orienter leurs membres vers cette inépuisable source.

Qu'ils aillent voir "Joe Hill", d'accord, et j'en suis. Mais "ce n'est pas par "Joe Hill" qu'ils deviendront nécessairement des amateurs de théâtre.

J. C. R. Johnson,
représentant de section
V.P.C. Montréal
(Union des Postiers du Canada)

Au Conseil Central de _____

Voici mon nom: _____

Adresse: _____

Ville ou Municipalité: _____

Numéro ou le nom du quartier: _____

Téléphone, résidence _____

Nom du Syndicat _____

Adresse du lieu de travail _____

Téléphone: _____

A quel moment êtes-vous disponible (préférences) _____

CONSEILS CENTRAUX

Beauharnois-Valleyfield

Directeur: M. Claude H. Imbeault, Substitut: M. Raymond Morisset, Edifice Astra, 76 St-Laurent, Valleyfield, tél.: 268-7161

Drummondville

Directeur: M. Roger Pinard, Substitut: M. Eugène Lachance, 175 St-Marcel, Drummondville, tél.: 472-7646

Gaspésie

Directeur: M. Yvon Bujold, Substitut: M. Emile Stibre, 210 ouest, rue Commerciale, Chandler, tél.: 63 (Chandler)

Granby

Directeur: M. Armand Demers, 371, St-Jacques, Substitut: M. Gérard Messier, Granby, tél.: 378-5111

Hauterive

Directeur: M. Pierre Mascolo, 842 rue Bossé Hauterive, tél.: 589-3990

Hull-Ottawa

Directeur: M. Raymond Gosselin, Substitut: M. Bertrand Lefrançois, 175 rue Eddy, Hull, tél.: 777-6216

Joliette

Directeur: M. Léo Bellemare, Substitut: M. Roger Chaput, 421 Delanaudière, Joliette, tél.: 756-8211

Montréal

Directeurs: M. Dollard Généreux, Mlle Denise Provençal, Mlle Françoise Garand, M. Pamphile Piché, 1001, rue St-Denis, Montréal, tél.: 842-3181

Substituts: M. Arthur Champagne, M. Yves Goudreaux, M. Philiat Perron, M. Paul Mercier, 1001, rue St-Denis, Montréal, tél.: 842-3181

Nord-Ouest Québécois

Directeur: M. Claude Gauthier, Substitut: M. Laurent Rodrigue, 152 Gamble, Rouyn, tél.: 762-5718

Québec

Directeurs: M. Louis Robert Bernier, M. Marcel Langlois, Mlle Julia Boisclair, Substituts: M. Léopold Côté, M. René Simard, M. Robert Robitaille, 155 est, boul. Charest, Québec, tél.: 529-2561

Rimouski

Directeur: M. Pierre Saindron, Substitut: M. Claude Legendre, 66 rue Ste-Marie, Rimouski, tél.: 723-7811

St-Hyacinthe

Directeur: M. André Gagnon, Substitut: M. Hervé Ménard, 2425, Dessaules, St-Hyacinthe, tél.: 774-5363

St-Jean

Directeur: M. Denis Martel, Substitut: M. Roger Lamarre, 256 Champlain, St-Jean, tél.: 347-1119

Saguenay-Lac St-Jean

Directeur: M. Henri Vachon, Substitut: M. Guy Gagné, 406, Mellon, Arvida, tél.: 548-4667

Shawinigan

Directeur: M. Alphonse Huard, Substitut: M. Jean-Louis Lavergne, 453, 5e rue Shawinigan, tél.: 536-2397

Sherbrooke

Directeurs: M. Florent Boisvert, M. Lionel Beaulieu, Substitut: M. Jacques Parent, 65, Gordon, Sherbrooke, tél.: 569-9035

Sorel

Directeurs: M. Lucien Kiopini, M. André Paul, Substituts: M. Raoul Blanchard, M. Roger Picard, 900, de l'Eglise, Tracy, tél.: 743-5502

Thetford-Mines

Directeur: M. René Poiré, Substitut: M. Yvon Croteau, 908, rue Labbé, Thetford Mines, tél.: 335-7565

Trois-Rivières

Directeur: M. Jean-Claude Lefebvre, Substitut: M. André Villemure, 985, Royale, Trois-Rivières, tél.: 378-5419

Victoriaville

Directeur: M. Géo-Etienne Patry, Substitut: M. Roland Tourigny, 6, de l'Ermitage, Victoriaville, tél.: 752-4517

Bill 25

Bill 21

N'ÊTES VOUS PAS TANNÉ DE VOIR DES INJUSTICES ?

Plus de la moitié de notre population ne pourra se permettre la dépense de l'EXPO.

Le clergé de la zone centre sud montréalaise a lancé un nouvel appel à la Compagnie de l'Expo pour que "la terre des hommes ne soit pas interdite à la classe des moins favorisés. Ce cri de détresse est resté sans réponse.

Bâtir une Société

Bâtir une société faut-il que ça soit toujours pour les riches, les avocats, les médecins, les politiciens, les gros hommes d'affaires? NON. Faut-il attendre sa chance la poule aux oeufs d'or?

Comptez-vous sur les autres pour régler vos affaires auprès de votre gouvernement? Si oui... laissez faire. Si non... Enrôlez-vous dans votre Comité d'action politique et exercez vos droits civiques. Remplissez le coupon, page 10, et envoyez-le au conseil central de votre région.

"Bâtir une Société pour l'homme"
COMITE CENTRAL D'ACTION POLITIQUE
André l'Heureux, coordinateur
1001, rue St-Denis
MONTREAL, P.Q.

En 1967

On va prendre notre place pour vrai

En 1966 la CSN a franchi une autre étape, celle des négociations et des épreuves de force avec les gouvernements. Il s'agit ici d'un genre de conflits du travail tout à fait nouveau au Québec.

L'Etat ne peut alors demeurer indifférent car il est directement en cause. Et comme il s'agit toujours de domaines d'une grande importance pour la société, le public non plus ne peut être indifférent.

Déjà en 1965 des grèves comme celle du transport et de la régie des alcools avaient ému bien des citoyens et laissaient présager ce que pourraient être des conflits à l'échelle de la province.

Mais qui alors pouvait penser que quelques mois plus tard la majorité des hôpitaux du Québec seraient fermés durant près de trois semaines?

Et ce ne fut pas tout. Vous avez eu également une crise très sérieuse chez les fonctionnaires et un règlement de dernière heure. Vous avez eu deux grèves à "l'hydro-Québec" dans le complexe Manicouagan-Outardes, là même où se nourrissent nos plus grands rêves de grandeur nationale. Vous avez eu une autre grève chez les ingénieurs de l'Hydro et les professeurs de l'enseignement spécialisé ont défié des injonctions et tenu tête à deux gouvernements durant trois semaines, celui de M. Lesage et celui de M. Johnson.

A la même époque le textile était replongé dans l'un des pires arrêts de travail de son histoire dans la tradition du grand capitalisme du siècle dernier.

Et du côté de la petite entreprise familiale, la CSN a continué de mener des luttes contre des patrons bornés qui ne reconnaissent pas encore, après plus d'un demi-siècle de syndicalisme, le droit de leurs ouvriers de s'unir contre leur arbitraire. Ça été d'une part le drame de La Grenade, semblable à ceux que nous avons connus les années précédentes à la Bellerive à Mont-Laurier et chez Boulet à Saint-Tite, par exemple.

A Lachute cependant les gars de Ayers ont réussi à sensibiliser l'opinion québécoise. Ce qui est encourageant pour les combats que la CSN devra mener à travers la province contre ceux que le Travail a déjà appelé les "Grands Seigneurs de la Broche à foin".

C'est en fait le même genre de conflit que vous avez connu entre les administrateurs de l'Université de Montréal et les employés de la bibliothèque et ceux du Centre social. Un conflit qui en dit long sur la conscience sociale des dirigeants d'une université où sont formées nos futures élites.

Avec le gouvernement fédéral ça été autre chose. Une épreuve de force pour la reconnaissance par ces messieurs d'un véritable fédéralisme où les citoyens du Québec sont des partenaires égaux. C'est là, tout le sens de la lutte à Radio-Canada: le droit pour un groupe d'employés ayant des problèmes qui leurs sont propres parce que vivant dans un milieu différent, avec une mentalité différente, de former leur propre syndicat.

En 1960, le parti libéral avait pris le pouvoir

au cri de "Maître chez nous". Après six ans de révolution tranquille, le congrès de la CSN a donné à ce slogan sa contre-partie populaire "Une société bâtie pour l'homme."

Ce thème arrivait à point. Depuis quelques années le climat est mauvais au Québec et de plus en plus de gens bien en place ont décidé d'affaiblir les syndicats et portent contre eux des accusations virulentes. C'est pourquoi, selon son expression, le président général de la CSN, s'est dit prêt à faire, lui, le procès de la société.

Ce thème arrivait donc à point parce qu'en négociant désormais avec les gouvernements, c'est toute leur conception de la société que la CSN vient remettre en question. Auparavant les gouvernements pouvaient assister, sans s'engager, aux luttes qui opposaient patrons et ouvriers. Ils sont maintenant à la place des patrons. Réagiront-ils comme eux ou comme des élus du peuple, d'une majorité de travailleurs?

Dans un conflit avec un gouvernement la CSN ne peut trouver d'autre appui que l'opinion publique. Elle doit établir que les travailleurs n'obtiennent pas justice dans une société où ils sont les plus nombreux et qui ne serait rien sans eux.

Pour cela il faut que la voix des travailleurs se fasse entendre et qu'ils soient tous solidaires.

Il devient alors de plus en plus important que se fasse, un jour, une véritable unité syndicale et sur ce plan l'année 1966 qui avait débuté avec un front commun CSN-FTQ sur la régie des rentes et dans la construction à Montréal, n'a rien apporté de bien positif. Fortement

ébranlé dans la construction lors de la grève de Montréal, il a subi de nombreux autres coups, particulièrement à Alma.

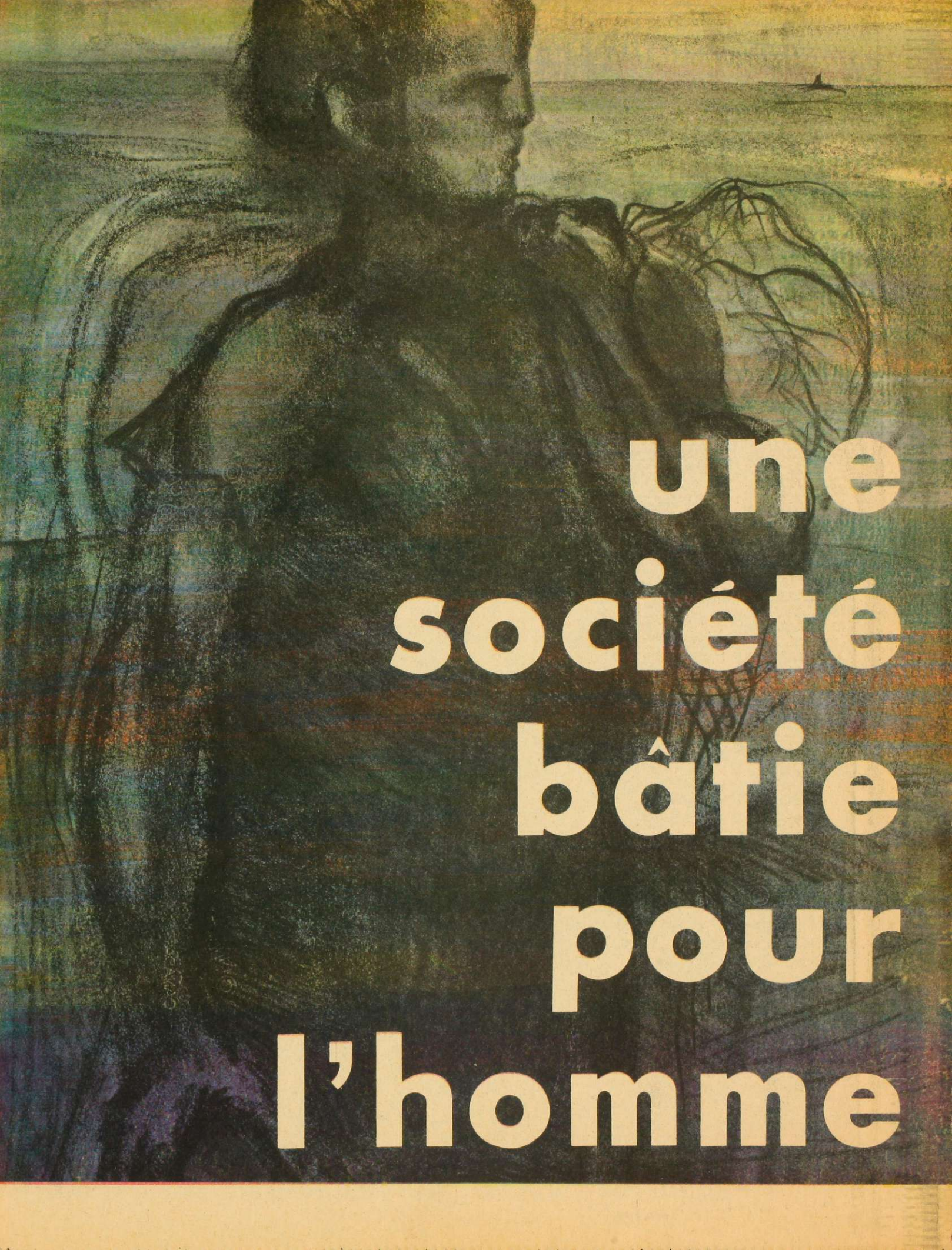
Par ailleurs la création de comités d'action politique à l'échelle fédérale et prochainement, espérons-le, sur le plan provincial et municipal, est un pas dans la bonne direction, celle d'une présence véritable des travailleurs dans le domaine politique.

De même la publication d'un journal par le conseil central du Richelieu est aussi un geste important. Il est évident que les travailleurs ne peuvent compter sur des journaux financés par le patronat pour défendre leurs intérêts.

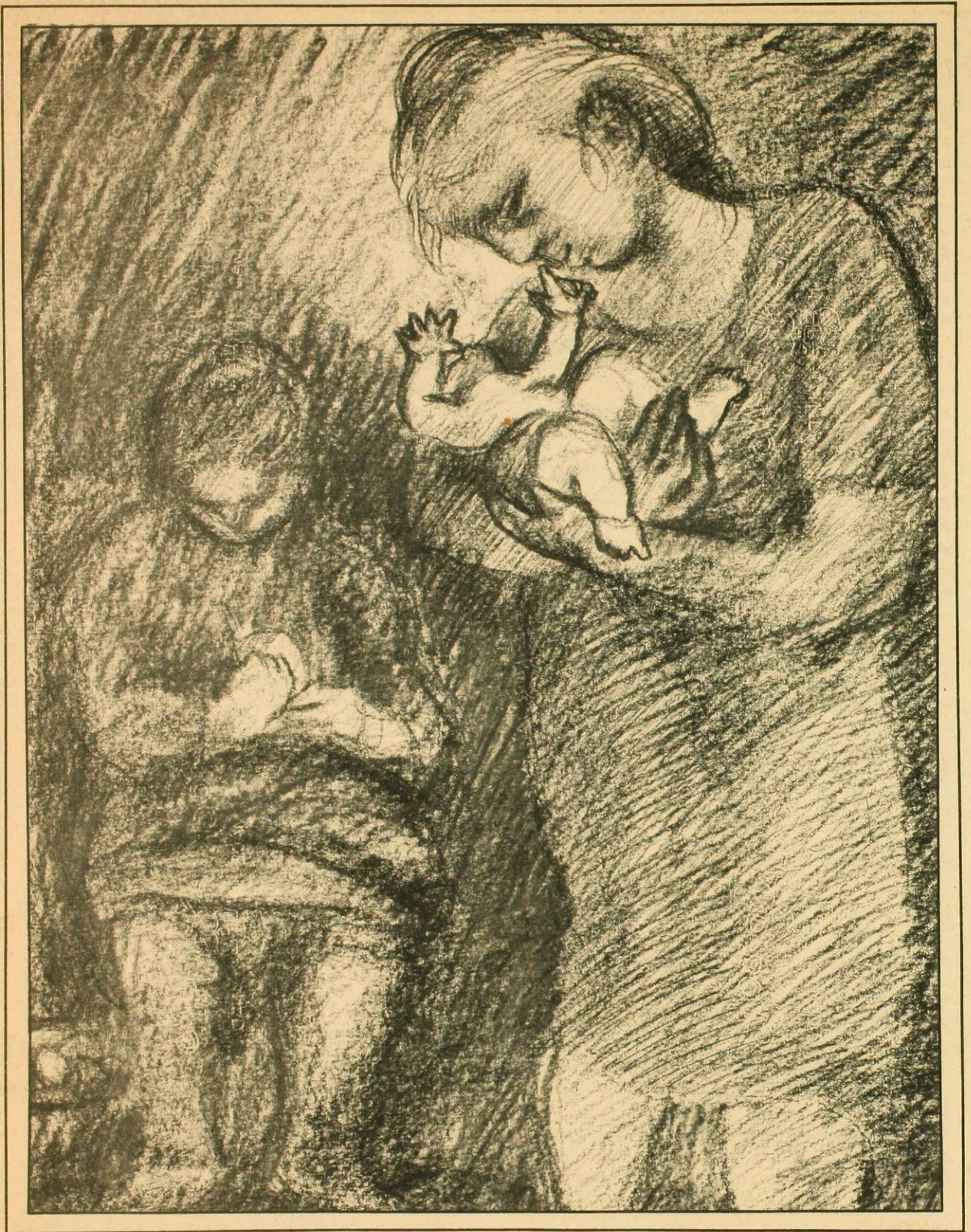
L'année 1967 se doit d'être ainsi une année de mise en place de structures nouvelles, comités d'action politique, journaux, et de réflexion sur la nouvelle forme que revêt désormais l'action syndicale face à des négociations avec les gouvernements, où toute la société est concernée.

Ainsi la CSN devra être capable en 1968 de discuter avec le gouvernement québécois des priorités budgétaires. Le gouvernement va dire: "je suis prêt à affecter telle part du budget aux salaires payés aux fonctionnaires et aux employés d'hôpitaux, pas un cent de plus". La CSN, si le montant n'est pas assez élevé, devra expliquer à la population pourquoi elle ne saurait être satisfaite et comment le gouvernement pourrait augmenter ses offres en réorganisant le budget. Elle sera amenée à exercer publiquement le même genre de pressions que la haute-finance, en coulisses.

JACQUES GUAY



**une
société
bâtie
pour
l'homme**



“il y a pauvreté au sein de l’abondance”

La société, il y a certainement lieu de lui faire

UN PROCÈS

Ce congrès a lieu dans une période d'intense activité syndicale. Des négociations comme celles qui ont eu lieu dans la fonction publique, dans quelques services publics, dans les hôpitaux, dans l'industrie de la construction, dans l'industrie textile, ont fait beaucoup de bruit. Jamais les assemblées générales n'ont eu davantage conscience de leur souveraineté et jamais, par conséquent, les travailleurs n'ont davantage exercé de fait le droit qu'ils ont de rejeter, d'accepter ou de contester les conditions de travail que le patronat, public ou privé, leur offre. Les syndiqués se sont donc plus affirmés qu'on ne l'avait prévu.

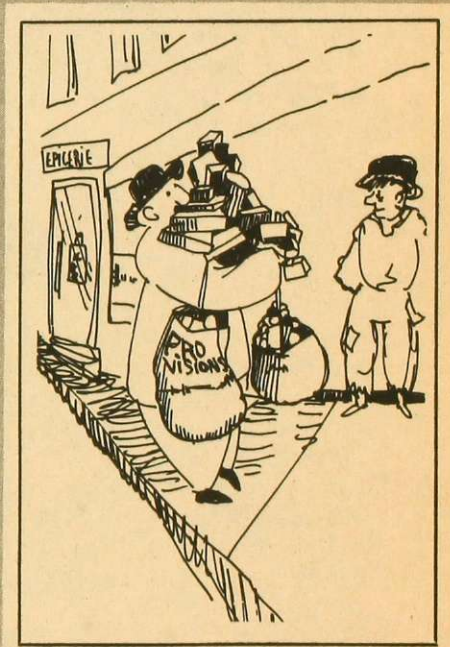
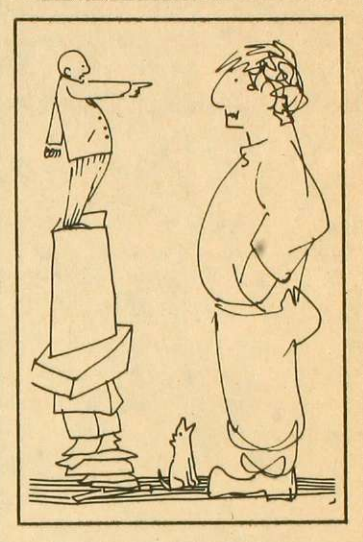
Il en est résulté quelque surprise dans le monde patronal. Dans ce monde où l'on décide à peu près tout ce qu'on veut sans en répondre à personne, on s'est trouvé bien étonné de constater que le travailleur tentait aussi de décider pour lui-même quelque chose. Dans ce monde où l'on fixe à son gré les prix des marchandises, on s'est trouvé surpris de voir que le travailleur désirait, avec une certaine détermination, fixer au moins dans une certaine mesure le prix de son travail et certaines autres conditions. Le régime de la liberté, quand ce sont les travailleurs qui s'en prévalent, ne marche plus. Le régime de la concurrence, quand ce sont eux qui entrent en concurrence avec les actionnaires, devient suspect. Mais comme les adeptes déclarés du libéralisme et du système de la concurrence ne peuvent, sans se renier eux-mêmes, s'attaquer à la logique même de leurs propres idées, il faut bien qu'ils trouvent quelque chose d'autre pour blâmer ceux qui, à l'instar de n'importe quel entrepreneur, emploient leur pouvoir de négociation pour disputer à d'autres certains avantages. Ils ont donc trouvé ce quelque chose d'autre. Certains ont mis le mouvement syndical en état d'accusation, le taxant d'irresponsabilité; certains autres ont invité les travailleurs à se serrer la ceinture. Bref, ils ont ouvert le procès de la société concurrentielle, mais ils l'ont fait à sens unique, se contentant de réprover une participation un peu active des syndiqués au jeu général de la concurrence, et, en sommes se bornant à combattre un concurrent de plus, le travailleur.

Un procès, mais pour tous

Il y a lieu en effet à un procès. Mais ce sera un procès où chacune des parties sera aussi juge, et le procès sera général. Nous sommes concinçus, nous aussi, qu'il y a lieu à un procès; mais il devra être juste. Nous serons bien d'accord pour examiner les raisons pour lesquelles, dans une société comme la nôtre, il y a pauvreté au sein de l'abondance, disparités énormes des revenus, affectation sans contrôle des capitaux, montée exagérée des prix et souvent soumission pratique des gouvernements aux volontés d'un petit nombre de puissants qui prennent entre eux les plus graves décisions dans la plus parfaite indépendance à l'égard du public. Ceux qui se sont donnés pour mission, depuis un an ou deux, d'accuser les syndicats au nom du bien commun ne pouvaient mieux tomber: nous sommes d'accord pour nous placer au point de vue du bien commun pour essayer, avec eux si possible et sans eux si nous ne pouvons faire autrement, de chercher un peu les causes de toutes les difficultés economico-sociales auxquelles la population est en butte et qui retardent indûment les progrès humains. A nos yeux, le débat est donc ouvert. Nous n'essaierons pas d'éviter les analyses que nous devons faire de la situation.

Où sont les responsables

Nous sommes contents qu'on nous invite à faire preuve de responsabilité. Nous allons exercer cette responsabilité, non pas d'abord en nous serrant la ceinture, mais en examinant les causes pour lesquelles toutes les ceintures peut-être devraient être serrées, y compris celles des gens qui réalisent des profits.



On se plaint de l'inflation et on nous demande de prendre ce mal au sérieux. Nous allons effectivement aider ceux qui s'en plaignent à en déterminer les causes, même celles dont ils sont eux-mêmes responsables, ce qu'ils ne semblent pas vouloir faire volontiers.

On nous demande de faire preuve de modération, même dans la condition précaire et difficile où nous sommes. Mais il faudra d'abord voir si ceux qui ne sont pas dans cette condition font bien preuve de modération de leur côté. On nous reproche d'accentuer la hausse du coût de la vie. Ce reproche peut vraisemblablement être adressé à d'autres qu'à nous, et nous allons certainement chercher à savoir dans quelle mesure ceux qui spéculent sur les prix sont responsables de la hausse exorbitante de ces derniers.

En sommes, l'examen qu'on veut faire du comportement du mouvement syndical, nous n'y avons pas d'objection, nous entendons seulement étendre à d'autres cet examen. Mais alors il est loin d'être sûr que les accusations les plus lourdes ne seront pas celles qui s'adresseront à d'autres qu'à nous. Le débat est ouvert, soit! mais pour tout le monde.

La partie se joue à deux

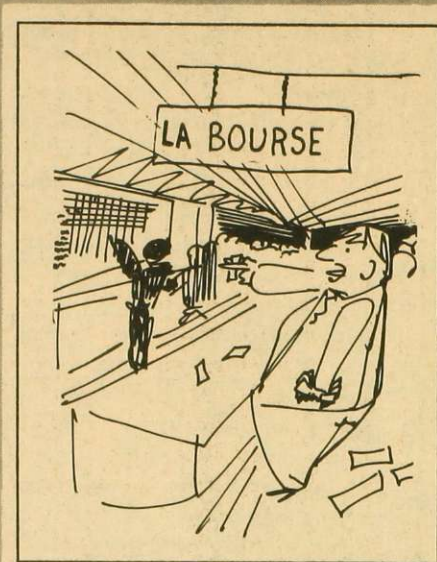
Nous avons d'ailleurs l'intention de l'entreprendre. Depuis un certain temps déjà, la situation économique et sociale des travailleurs inspirait à notre mouvement des inquiétudes plus prononcées, à cause du phénomène de l'automatisation notamment. Pendant que nous cherchions à comprendre les causes de l'anarchie économique dans laquelle nous vivons, le patronat, d'autre part, multipliait ses appels à la productivité et ses rappels de la responsabilité des travailleurs dans l'expansion de l'économie. On nous invitait à des discussions publiques à ce sujet et l'on nous exhortait à orienter les efforts du syndicalisme dans le sens d'une coopération plus poussée avec le patronat en vue d'un développement économique que cette coopération assurerait automatiquement, nous laissait-on entendre. On nous invitait, d'une part, à produire beaucoup et à revendiquer peu; c'est ainsi qu'on vous invitait à coopérer, mais sans nous offrir de participer davantage aux décisions. Nous aurions, en somme, à collaborer intensément à des orientations entièrement décidées par d'autres. Nous aurions à collaborer beaucoup à l'expansion économique, mais sans avoir à dire quoi que ce soit dans le rythme et l'opportunité des mesures envisagées par d'autres, et donc sans pouvoir prévenir les conséquences fâcheuses de ces grandes politiques unilatérales dans l'élaboration desquelles le sort du travailleur risquait de compter pour fort peu de chose.

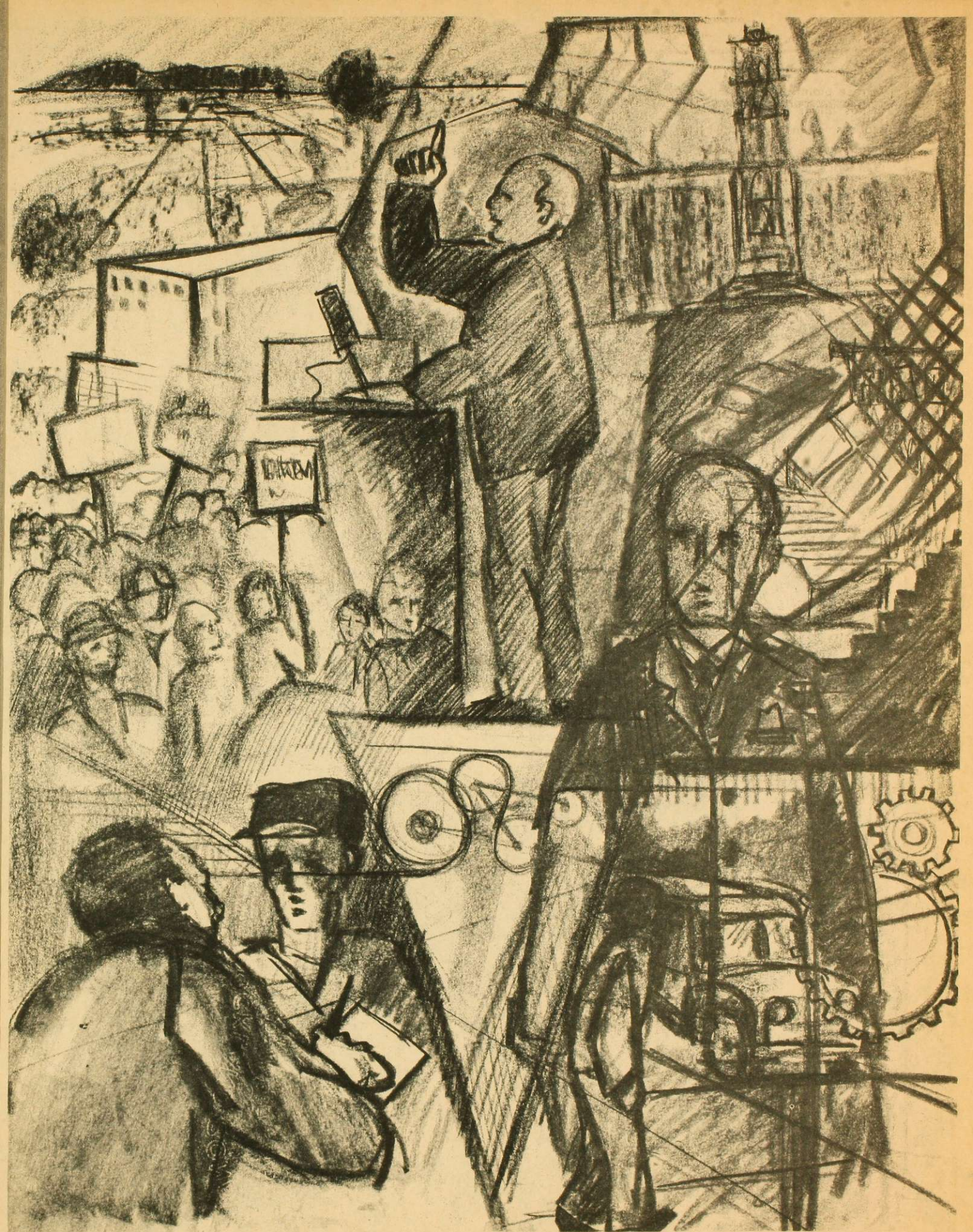
Nous ne faisons que commencer

Le procès est ouvert. Nous sommes prêts à y faire notre part. Nous sommes conscients qu'un tel procès est susceptible de s'étendre sur plusieurs années, vu la complexité des problèmes en cause. Nous ne prétendons nullement le faire d'un seul coup ou en peu de temps, car ce serait de l'illusion pure. Mon rapport, qui ne constitue qu'une entrée en matière, a essentiellement pour but d'ébaucher certaines idées sur ces questions et d'aider à entrevoir le rôle du syndicalisme dans l'entreprise et dans l'économie. Les militants de la CSN y trouveront peut-être matière à réflexion de leur côté, ou en tout cas, l'occasion d'un dialogue plus poussé au sein du mouvement sur ces sujets. Les préoccupations qui ont donné naissance à ce rapport se retrouvent, sous diverses formes, chez tous les travailleurs, et elles découlent de notre expérience quotidienne.

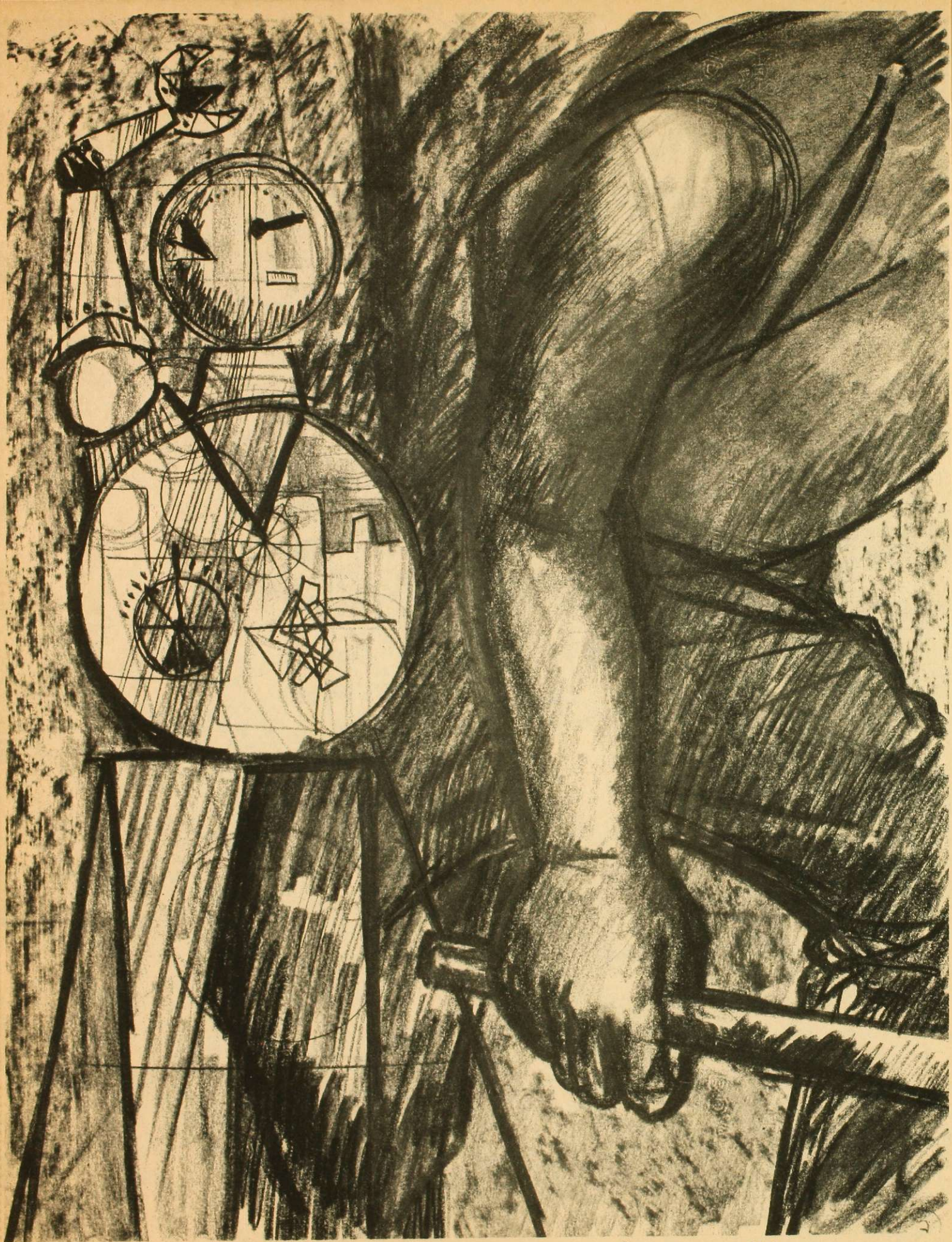
Le devoir de tous: trouver des solutions, agir

Pour le moment, nous voulons simplement essayer de formuler quelques réflexions sur divers aspects de la réalité économique-sociale. Nous espérons d'ailleurs que cette discussion se poursuivra, en séances d'étude, au cours de l'année. Cette réflexion collective, fondée sur l'expérience de tous, devrait





LE DEVOIR DE TOUS: TROUVER DES SOLUTIONS, AGIR voir page 15



L'AUTOMATION voir page 16

finir par nous permettre de nous constituer une pensée commune sur ces questions. Nous nous trouverions du même coup à relever les accusations dont nous sommes les objets, car, grâce à une critique économique et sociale systématique, on finira sans doute par voir clairement où se trouvent les vrais responsables de la situation présente et par quelles réformes corriger les états de choses que nous déplorons.

Il est évident que ce texte est fort loin de constituer un étude tant soit peu complète des sujets traités. Les notations et critiques qui suivent n'ont pour but que de stimuler la réflexion, dans un sens qui n'est peut-être pas coutumier dans le milieu nord-américain, où l'on s'efforce de masquer la plupart des réalités par des slogans destinés à protéger par tous les moyens l'ordre établi, un tiers de la population dût-il en souffrir, comme c'est le cas aux Etats-Unis et au Canada.

L'automatisme

Un phénomène domine l'évolution actuelle et future de l'économie: c'est le phénomène de l'automatisme. Il est inutile de décrire longuement en quoi il consiste: l'effort musculaire est de plus en plus remplacé par un ensemble intégré de moyens mécaniques; les calculatrices remplacent le cerveau humain pour les opérations mentales nécessaires au fonctionnement des machines; enfin on en vient à confier même les opérations de programmation, voire d'invention, à des systèmes de calculs automatisés. Ce que nous savons, c'est que ces progrès inouïs de la machine bouleversent le monde du travail, font disparaître des emplois, suppriment des métiers, exigent du travailleur des compétences nouvelles et fort différentes des anciennes, forcent la population ouvrière à se reclasser, nécessitent donc le recyclage de la main-d'oeuvre et, à défaut de prévision suffisante, à défaut d'un rythme assez lent d'automatisme, à défaut de vastes programmes de recyclage, provoquent, chez les travailleurs, d'innombrables catastrophes individuelles, le chômage, le déclassement définitif de nombreux ouvriers et la pauvreté.

Or, l'automatisme se fait actuellement dans des conditions que nous allons décrire et dont le trait fondamental est, au Canada et au Québec, le pouvoir presque absolu du capital. La suite de ce texte montrera pourquoi, sur ce chapitre, nous sommes remplis d'appréhension et pourquoi nous avons décidé, avant qu'il ne soit trop tard, d'intervenir pour poser un certain nombre de problèmes essentiels.

Le pouvoir du capital

Au milieu de ces changements rapides et radicaux, la productivité des entreprises augmente et les profits des compagnies ne cessent de s'élever, pour atteindre, dans les principales branches de l'industrie, à des chiffres parfois stupéfiants. Sans aucun contrôle, sans aucune mesure autre que les possibilités de gain, compagnies, cartels et monopoles gagnent ce qu'ils entendent gagner, placent ces sommes comme ils l'entendent et où ils veulent bien, en retiennent pour l'avantage immédiat de leurs actionnaires ce qu'ils décident d'en retenir, contrôlent directement ou indirectement le crédit et quasi toutes les sources importantes de capital, sont en mesure de restreindre l'activité gouvernementale elle-même en prêtant ou ne refusant de prêter à l'Etat, en somme font ce qu'ils veulent, comme ils le veulent et quand ils le veulent, dans les seules limites du possible.

L'absence de responsabilité publique du capital

Pourtant, un pouvoir aussi immense ne comporte aucune responsabilité statutaire importante envers le public. Les décisions de ce pouvoir sont, à toutes fins pratiques, souveraines.

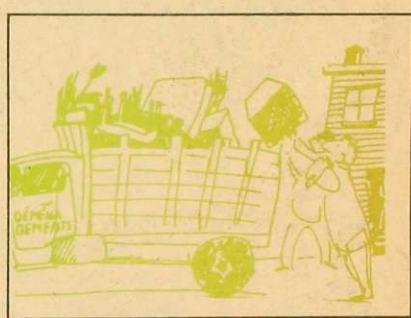
Il ne fait aucun doute que l'économie — et non seulement l'économie — est dominée par les grandes sociétés anonymes, par les groupements économiques



PREMIÈRE PARTIE

les faits

Voici, selon nous, quelques-unes des réalités dont toute analyse de la situation économique sociale doit tenir compte si l'on veut s'orienter vers une société plus humaine, moins anarchique, et, en somme, plus civilisée.



aux proportions énormes qui tiennent dans leurs mains tout l'essentiel de l'appareil économique.

Un professeur de l'Université de Toronto, M. John Porter, a publié un livre (1), au terme de quelques années de recherches, dans lequel il indique qu'il y a 183 sociétés qui dominent l'économie canadienne et que, aux conseils d'administration de ces 183 sociétés, on retrouve très souvent les mêmes intérêts, voire les mêmes représentants. Bien plus, ces intérêts sont très souvent des intérêts étrangers. "Seulement un petit nombre de Canadiens", écrit-il, "ont des droits de propriété dans les vastes instruments de propriété qui constituent l'industrie canadienne". Le même auteur évalue à 700 le nombre des Canadiens qui constituent l'élite économique du pays.

Un tel pouvoir, entre les mains d'un aussi petit nombre d'individus, et d'individus agissant comme de purs propriétaires du bien commun, aurait de quoi faire frémir n'importe quelle personne imbue de principes démocratiques.

Le grand capitalisme est-il encore de l'entreprise privée?

Pour éviter cette analyse, des gens nous disent, en manière de slogan: "Mais l'entreprise privée, qu'est-ce que vous en faites?"

Or quel est donc le régime d'entreprise privée auquel ce grand capitalisme se vante d'appartenir? Ce grand capitalisme, plus ou moins monopolistique, fait-il partie de l'entreprise privée au sens où l'on entendait ce terme il y a une cinquantaine d'années et davantage?

Pour répondre à cette question, il nous faut démolir des mythes.

Suivant les défenseurs du capitalisme, on en serait encore au régime de l'entreprise privée, au sens où l'on pouvait entendre ce terme il y a soixante-quinze ans ou cent ans. Mais en réalité, il n'en est rien. Le fait est que, s'il existe encore de nombreuses entreprises qui sont des propriétés individuelles, tous les leviers de commande, dans notre économie de monopoles et de compagnies gigantesques, appartiennent à ces immenses corps où la séparation se fait de plus en plus complète entre le droit de propriété et la fonction de direction. On n'est plus au temps des entrepreneurs individuels, pour lesquels le droit de propriété était intimement lié à la fonction de direction, cette fonction contribuant à justifier les privilèges des propriétaires. On avait un droit intangible parce qu'à ce droit était rattachée une fonction réelle et nécessaire pour la société. On était à la fois propriétaire et capitaine du navire. On ne restait pas sur le rivage. On s'engageait dans l'aventure du voyage, avec tous les risques et toutes les difficultés de l'entreprise. Or, il est clair que cette réalité-là n'existe plus que dans la petite entreprise et exceptionnellement dans les autres.

Des entreprises à caractère collectif

L'autre réalité, la voici. Dans les grandes entreprises, la véritable fonction de direction n'est plus exercée par le propriétaire, mais plutôt par des directeurs qui ne sont effectivement que des hauts salariés. La technique et l'entreprise n'ont tout simplement plus les caractères essentiels qui étaient les leurs au temps de la période classique des entrepreneurs individuels. Loin de là! De nos jours, les organes de la vie économique sont au fond des institutions à caractère collectif assurant la subsistance et le développement d'une population. Le caractère collectif de ces institutions économiques est à ce point évident que l'étatisation de sociétés comme les pouvoirs hydrauliques — nous l'avons vu par l'expérience de nationalisation de l'Hydro-Québec — non seulement ne change pas le fonctionnement et la poursuite des buts de l'entreprise, mais permet de rationaliser davantage la production et permet de faire de l'entreprise, autrefois centrée sur elle-même, un levier de croissance économique, car ses intérêts s'harmonisent enfin à ceux du pays.

En somme, quand on invoque le droit de propriété privée pour justifier les



pouvoirs sans contrôle d'aussi vastes entreprises que les grandes sociétés anonymes, qui règnent non seulement sur des domaines entiers de l'économie, mais aussi sur l'économie dans son ensemble, sur l'utilisation des capitaux et jusque sur les gouvernements, non seulement de sert-on du prestige du droit de propriété privée pour lui faire justifier un contrôle qui embrasse de fait le domaine public, ce qui est certes un abus, mais on s'appuie, de plus, sur une fausseté; car ces entreprises fonctionnent maintenant sous un régime qui n'est plus réellement celui du droit de propriété de l'entrepreneur. Ceux qui dirigent ne possèdent pas. Ceux qui possèdent, dans la plupart des cas, ne dirigent pas. Le droit et le privilège sont séparés de la fonction.

Droit privé, responsabilités publiques

Voilà donc des entreprises qui, tout en ayant les caractères d'entreprises collectives, restent juridiquement régies par le traditionnel droit civil de la propriété, de sorte qu'elles assument réellement un rôle dont les effets intéressent toute la collectivité, tout en refusant les responsabilités qui s'attachent à ce rôle et tout en refusant que l'on exige d'elles qu'elles s'acquittent de ces responsabilités.

Quant à nous, nous nous préoccupons moins de savoir à quel régime de propriété doivent se rattacher ces entreprises que de chercher à déterminer par quels moyens l'ensemble de l'économie doit se plier au service du social et satisfaire aux exigences d'une société qui, de ce point de vue, ne soit pas anarchique.

A cette fin, il importe que l'entreprise, sous de nombreux aspects, dépende désormais de moins en moins du droit privé pour ressortir de plus en plus du droit public, pour cette simple raison que les actes qu'on y pose ont des répercussions de plus en plus étendues et profondes sur la société dans son ensemble. Le propriétaire d'un bien privé peut disposer à sa guise de ce bien, et c'est là l'un des principes fondamentaux du droit privé; mais si l'on rattache des biens dont l'usage conditionne la vie des masses à la propriété privée, il faut bien voir que le cas n'est plus le même: le propriétaire de ces biens quasi-publics ne doit plus avoir la même liberté que lorsqu'il s'agit d'un bien strictement personnel.

Le développement anarchique de l'économie

Cependant, tandis que ce grand capitalisme, par ses liens étroits avec les institutions bancaires, contrôle de fait le crédit et est en mesure d'imposer sa loi à la petite entreprise — qu'il ne laisse vivre que lorsqu'il le veut bien — le développement économique (ce n'est un secret pour personne) se poursuit d'une manière anarchique.

Remarquez bien: je ne veux pas dire que les politiques des grandes compagnies ne sont pas planifiées, ni même que les politiques de ce qu'il est convenu d'appeler la rue Saint-Jacques, ou Bay Street, ou Wall Street, ne sont pas harmonisées entre elles et en rapport avec certains grands impératifs économiques généraux. Non. L'anarchie dont je parle est d'un autre ordre. Ce que je veux dire, c'est que ces politiques, lorsqu'elles sont planifiées, le sont d'abord en rapport avec des intérêts strictement privés, quoiqu'il en coûte à la collectivité, quoiqu'il en coûte à la population ouvrière, quoiqu'il en coûte aux cultivateurs, quoiqu'il en coûte en services sociaux de toutes sortes et en mesures compatibles avec un aménagement humain et juste de la société des hommes. Qu'en résulte-t-il? Il en résulte ce qu'il n'est que trop facile de constater autour de nous.

Un triste tableau

Des régions sous-développées, à côté de régions développées. Du chômage, atteignant à certaines périodes des proportions presque catastrophiques. Une imprévoyance foncière en matière de développement économique rationnel



et social. Des investissements opérés selon le seul critère de la rentabilité, sans égard aux besoins sociaux et culturels de la population, sans égard aux priorités qui s'imposent, sans égard aux impératifs de la décentralisation industrielle (tout, en définitive, se concentre à Montréal), et sans, paraît-il, tenir beaucoup compte de la conservation et du renouvellement des ressources; sans tenir compte, non plus, des contre-coups sur la main-d'oeuvre, imputables à la modernisation des entreprises, à l'introduction de l'automatisation, et à d'autres mesures susceptibles d'affecter le marché du travail. Une politique des prix aussi indépendante que possible d'une saine économie. Un refus constant d'assumer même une part de ce que les économistes appellent le coût social du développement.

Et encore...

Que trouve-t-on encore? Des disparités de salaire considérables entre les diverses branches de l'industrie. Ceci tient à plusieurs causes, mais à l'une d'elles tout particulièrement: la liberté absolue d'investir, qui produit, ici encore, ses effets accoutumés. En outre, la concurrence, qui joue surtout dans les secteurs marginaux tels que les industries du meuble, du bois ouvré, de la chaussure, etc., nuit au progrès par la multiplication inconsidérée des concurrents, par le morcellement regrettable des expériences, par la multiplication inutile des frais, par la faiblesse congénitale de la petite entreprise inapte à entreprendre de grands développements. C'est une autre sorte d'anarchie, dans un tel cas, mais une anarchie tout de même, dont la conséquence est de produire de larges groupes d'économiquement faibles. Je n'invente rien, je ne fais pas de théorie, je ne fais pas appel à des doctrines, je récite des faits et demande qu'on les regarde: pour ne pas passer pour doctrinaire, ira-t-on jusqu'à refuser de regarder les faits? En face de ces réalités, j'affirme en somme peu de choses, je pose des questions. En voici une: l'entreprise, quel que soit son statut, ne doit-elle pas fonctionner d'une manière intégrée au reste de la société, à la collectivité, et l'Etat ne doit-il pas avoir les pouvoirs de coordination et de rationalisation qui s'imposent pour arriver à ce résultat?

L'État a-t-il été à la hauteur?

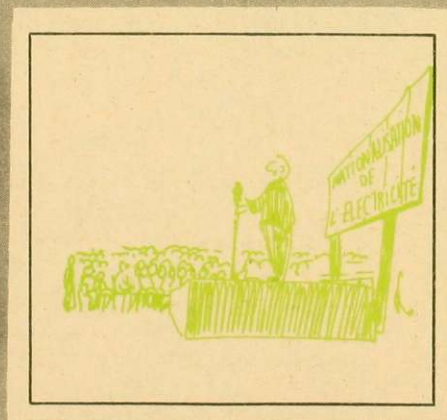
Que fait l'Etat, au milieu de tout cela? On peut d'abord dire qu'au Québec, il s'est amélioré. On lui doit la nationalisation de l'électricité, les réformes de l'éducation, le régime des rentes, plusieurs autres réalisations, le rapport Parent et un certain nombre d'autres projets intéressants. On lui doit également les lois qui ont permis la syndicalisation des fonctionnaires et qui ont rendu légal le droit de grève dans les services publics. L'Etat a montré qu'il pouvait ne pas être inutile et il a donné des indications, encore faibles d'ailleurs, qu'il pourrait être un puissant moteur de rénovation sociale.

Mais l'Etat est loin d'avoir donné la mesure de ses possibilités. Il s'est même révélé décevant à diverses reprises. La nationalisation de l'électricité n'a pu elle-même s'effectuer qu'au prix d'une lutte énorme, avec l'appui exprimé de l'électorat. Pourtant il ne s'agissait là que d'une mesure que l'Ontario, province capitaliste s'il en fût, avait adoptée cinquante ans avant nous et qu'on retrouve dans un certain nombre de grands pays occidentaux. Pourquoi cette intervention fut-elle si mal accueillie par certains intérêts et une telle attitude est-elle compatible avec un bien commun qu'il faut tout de même servir?

Décevant, il l'a été en d'autres circonstances. C'est ainsi que la campagne voilée mais énergique que certains intérêts ont conduite contre la liberté de la presse trouvait d'étranges échos dans les milieux du pouvoir politique.

Et l'État fédéral?

De son côté le gouvernement fédéral n'a pas été à la hauteur des tâches qui s'imposaient à lui. On se rappelle notamment le rôle qu'il a joué pour réduire la portée sociale et économique du régime des rentes. En outre, tout



récemment, ne prenait-il pas la décision de reporter à plus tard l'institution de l'assurance-santé, soi-disant pour enrayer l'inflation, mais faisant ainsi porter par le peuple le poids de cette lutte à l'inflation, inflation qu'il avait d'ailleurs négligé de combattre et contre laquelle il se résout enfin à suggérer quelques mesures au moment même où elle va vraisemblablement se terminer, l'occasion lui paraissant néanmoins propice pour le faire par des mesures affectant le petit peuple. Dans d'autres domaines aussi l'on peut déplorer l'inaction gouvernementale, et je pense par exemple ici à la Société de développement économique, qu'on souhaite depuis longtemps voir se constituer vraiment et agir.

L'Etat comme employeur

Comme employeur, le gouvernement provincial ou ses agences, se sont révélés parfois au moins aussi durs que l'entreprise privée. Les difficultés que nous avons rencontrées à l'Hydro, par exemple, sont de ce nombre. Nous comprenons mal que l'Etat puisse copier les méthodes les plus mauvaises des entreprises privées, ou plutôt nous croyons le comprendre trop bien: il nous est apparu assez clairement, au cours de plusieurs de nos négociations avec l'Etat ou avec ses agences, à la Régie des alcools, par exemple, ou à l'Hydro, que ces négociations se déroulaient sous l'oeil vigilant des grands intérêts privés et que ceux-ci n'entendaient pas voir le gouvernement adopter à l'endroit de la main-d'oeuvre des attitudes plus sociales que celles dont eux-mêmes étaient disposés à faire preuve envers leurs propres employés.

Bien parti, mais...

L'Etat a pris plusieurs départs. Il s'est engagé sans plusieurs directions, et qui étaient les bonnes. Mais, curieux phénomène, tout se passe comme si son effort s'était brisé et avait tourné court, dans certains domaines, comme si son élan avait heurté un mur d'airain. Etait-ce un mur d'argent?... Toujours est-il que dans ses initiatives où ses décisions pouvaient présenter quelque danger pour l'autonomie et la souveraineté absolues de ceux qui décident pour leur propre compte de l'économie de tout le pays, les effets qu'on espérait se font encore attendre.

Il est loin d'avoir rempli son rôle

Prenez par exemple le Conseil d'orientation économique. Sa responsabilité propre est de veiller à l'orientation générale de l'économie.

Au Québec

Qui peut prétendre qu'il ait sérieusement influencé les grandes décisions économiques qui furent prises depuis qu'il existe? Sans doute a-t-il fait dans certains cas des recommandations heureuses, mais il s'agissait de cas isolés, et l'on en est encore à attendre de ce Conseil des orientations d'ensemble dont le manque se fait malheureusement sentir dans la vie économique, laissée à elle-même et à un excès de pouvoir et d'autonomie. On pouvait certes espérer qu'après quelques années il indiquerait des orientations statutaires et d'importance pour l'équilibre économique de la province et montrer la voie d'un développement économique harmonisé avec les impératifs sociaux. Il aurait fallu qu'à cette fin il reçoive un large mandat et les outils nécessaires pour agir et faire tout le travail voulu, mais tel n'a pas été le cas. On pouvait escompter qu'il inspirerait des politiques décisives, politiques que le gouvernement imposerait au besoin, dans le cas où de gros intérêts se refuseraient avec trop d'entêtement et de déraison à coopérer. Mais on espérait en vain, je crois. Les maîtres réels de l'économie ne veulent pas être dérangés. Ce n'est pas entièrement la faute du gouvernement, loin de là. La vérité, c'est que le capital a les moyens qu'il faut pour intimider l'Etat si nécessaire, par



exemple en le menaçant de lui couper le crédit dont il a toujours besoin. Un ministre a lui-même soulevé ce problème, quand il s'est agi des syndicats financiers. Est-ce qu'une société démocratique et qui veut faire quelque chose pour le bien commun peut admettre à côté d'elle un pouvoir qui se comporte de cette façon? C'est contre de tels obstacles que nous nous insurgons.

Quant au Conseil économique du Canada, il a certes publié des travaux intéressants, des exposés excellents. Mais son rôle s'est réduit à une activité de cette nature et les travaux qu'il nous a livrés permettent surtout de prévoir comment l'économie se comportera dans les années qui viennent, les forces de l'économie et ses structures demeurant celles qui prévalent aujourd'hui. C'est dire que le Conseil n'exerce pas de travail critique sur ces structures mêmes et n'indique pas comment on pourrait modifier ces structures traditionnelles pour améliorer les choses.

Et comme initiateur?

L'Etat doit aussi assumer un autre rôle, celui d'entraîneur de l'économie, ou d'initiateur.

Ce devrait être le rôle de la SGF et c'est effectivement celui qu'elle est censée avoir.

Mais elle ne s'en acquitte que très peu, en particulier faute de capitaux. La SGF a réussi certaines initiatives heureuses, mais très limitées. Elle a aidé à créer de nouvelles unités industrielles et tenté d'opérer quelques regroupements, mais pour être vraiment efficace, son effort devra avoir une portée beaucoup plus vaste et les moyens dont elle devra disposer devront nécessairement avoir une toute autre ampleur.

De son côté, la Société de développement économique, dont on a annoncé la création, devra elle-même prendre des initiatives d'envergure si elle doit jouer un rôle important en tant qu'initiatrice de mouvements économiques.

Et la planification

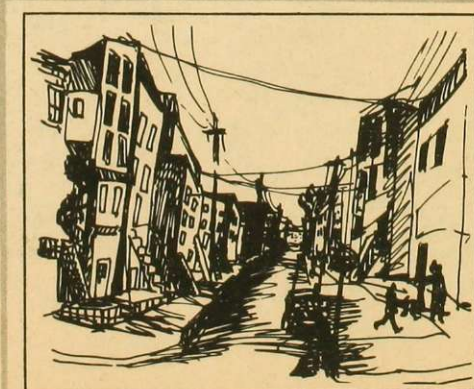
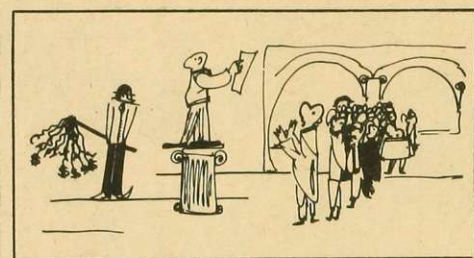
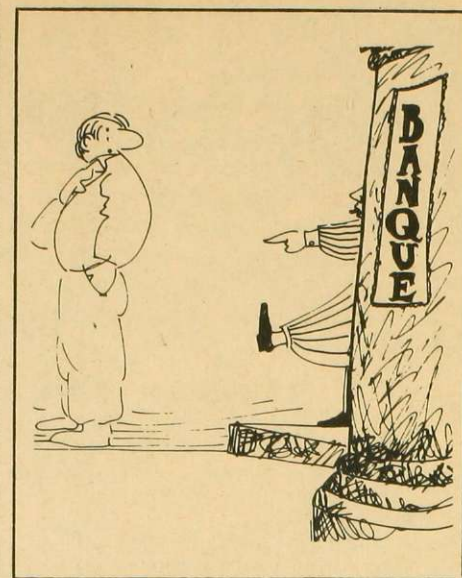
On a beaucoup parlé de planification depuis six ans. Le gouvernement lui-même en a parlé. Nous savons bien qu'on ne peut se mettre du jour au lendemain à planifier et que la planification suppose notamment des recherches et des inventaires préalables. Cependant, après quelques années on est en droit de demander pourquoi l'Etat a fait montre de paralysie dans ce domaine, pourquoi les inventaires et les recherches sont restés en plan, pourquoi l'on s'est contenté, jusqu'à présent, à toutes fins pratiques, de lointaines déclarations d'intentions? Aucune réponse satisfaisante ne nous a été donnée à ces questions. La planification économique est une démarche par laquelle l'Etat s'introduit dans le jeu des décisions économiques, domaine réservé jusqu'à présent à l'entreprise libérale. Il n'y a pas de doute dans mon esprit qu'il existe une relation entre le peu de suite qu'on a donnée aux projets de planification et la répugnance qu'éprouve l'entreprise privée à voir le gouvernement s'immiscer dans un domaine où elle règne en reine et maîtresse.

La condition des travailleurs

Voilà donc, dans ses grandes lignes, la façon dont les entreprises réussissent à garder exclusivement pour elles le domaine des décisions économiques. Mais voyons maintenant dans quelle position se trouve la main-d'oeuvre au sein de ce régime auquel elle ne participe que comme locateur de la force de travail et comme consommateur.

Vous connaissez aussi bien que moi les conditions dans lesquelles vivent les travailleurs au milieu d'une société organisée autour de la seule idée de profit.

D'une manière générale, on peut dire que dans l'entreprise aussi bien que dans l'ensemble de l'économie, il n'y a pas d'orientation sociale de l'organisation, sauf dans la mesure où les pressions démocratiques, y compris certes les pressions syndicales, forcent les propriétaires à tenir compte de l'homme.





UN TRISTE TABLEAU voir page 18



LA CONDITION DES TRAVAILLEURS voir page 21

Économie anarchique, salaires de toutes sortes

Tout d'abord, les salaires et autres conditions de travail sont très différents d'une branche d'industrie à l'autre et d'une région à l'autre. Dans une économie obéissant le moins au marché, des disparités de salaires de ce genre sont difficilement évitables, mais les écarts excessifs que l'on constate dans une économie comme la nôtre sont comme la photographie, en termes de structures de salaires, d'une économie qui n'est aucunement rationalisée. Cette économie anarchique impose sa configuration à l'action syndicale elle-même; l'action syndicale est forcée de s'adapter à la réalité économique et d'en épouser les contours. Des structures de salaires rationnelles dans une économie qui est irrationnelle sont une impossibilité. Mais l'existence de structures irrationnelles de salaire est une source de tensions sociales très fortes. La pauvreté d'une partie de notre population s'explique dans une certaine mesure par les disparités extrêmes de revenus dans une économie abandonnée au libéralisme économique.

Le pouvoir syndical n'est qu'indirect

Nous avons une société qui loue les services de travailleurs. Il s'ensuit que c'est au travailleur que l'entreprise pense en dernier, à moins que le travailleur ne trouve les moyens de rappeler à la direction qu'il est plus important que les machines. Quelques conséquences découlent de ces faits très simples: la lutte doit être constante, dans les entreprises, pour orienter celles-ci vers une organisation humaine du travail et pour leur faire consacrer les sommes voulues à cette organisation. C'est un travail constant à refaire, car les associations syndicales n'ont aucun pouvoir direct sur l'organisation du travail: leur seul pouvoir est de tenter de persuader le propriétaire d'agir sur cette organisation; s'il y a pouvoir, c'est un pouvoir essentiel indirect. Dans l'entreprise comme en dehors de l'entreprise, le pouvoir du syndicalisme est indirect. C'est un pouvoir de "pressure group". C'est un pouvoir sur d'autres hommes, qui eux commandent aux choses, maintiennent les obstacles, font subsister les difficultés, ou les résolvent à leur avantage.

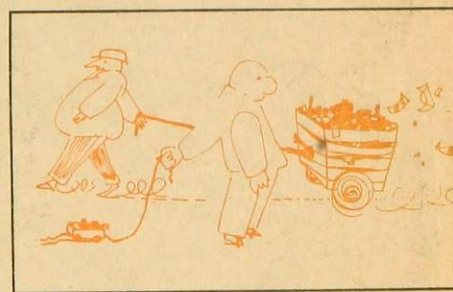
Le monde ouvrier demeure partagé entre les non-syndiqués, qui n'ont aucune protection et qui, sans défense, subissent plus que les autres les contre-coups de l'évolution du marché du travail, dans l'impuissance complète; et les syndiqués, qui luttent avec plus d'avantages que les premiers, mais qui ont tout de même beaucoup de difficultés à maîtriser les inconvénients majeurs de leur situation de salariés.

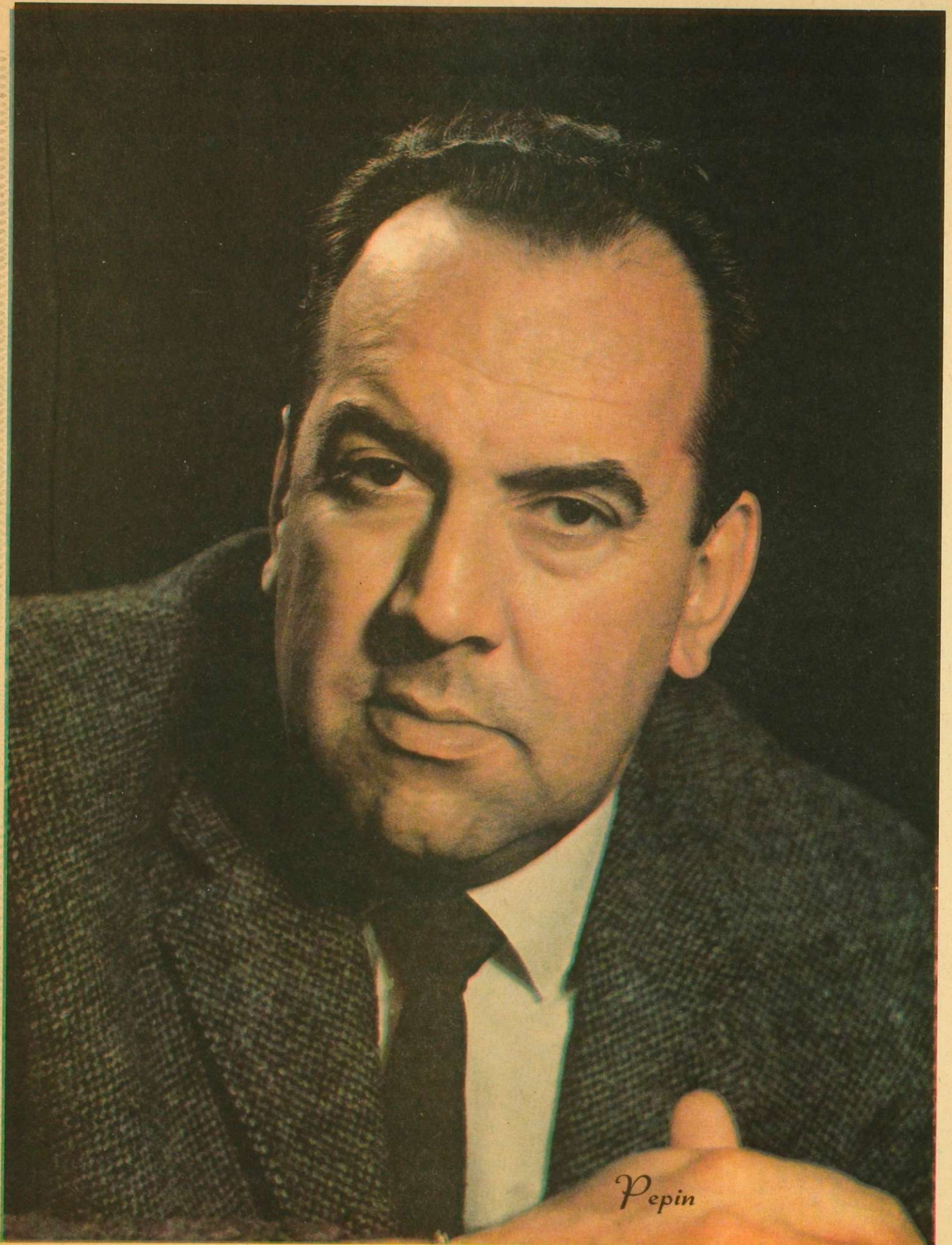
Le syndicalisme, là où il existe, s'efforce de remédier à une infinité de problèmes, mais contre le gré des employeurs qui, en vertu du droit civil, disposent exclusivement des pouvoirs de décision, même en des matières où non seulement la rémunération, mais la santé — et la vie même des ouvriers, quelquefois — sont en jeu, bien qu'il y ait des lois, il faut le dire, qui dans certains cas, si elles étaient appliquées, corrigeraient partiellement ou complètement certaines situations déplorables. Mais les lois, lorsqu'elles existent pour protéger un peu la santé et la sécurité au travail, sont loin d'être appliquées toujours, faute de services d'inspection vigilants et exigeants.

La grève, une conséquence de tous ces maux

On sait assez que pour venir à bout d'une partie au moins des obstacles qu'on met sur notre route, nous n'avons souvent pas autre chose à faire que de nous mettre en grève.

Dernièrement, les ouvriers de la plus grosse entreprise textile du pays ont dû faire la grève pendant cinq mois pour forcer l'employeur à augmenter leur salaire dans une mesure appréciable, pour se donner des recours additionnels contre les décisions de l'employeur en matière de tâches, pour desserrer un peu l'étau des mesures disciplinaires, pour faire respecter l'ancienneté dans les,





Pepin

cas de mises à pied, pour se donner un peu de protection contre le chômage dans le cas où le patron donne à d'autres du travail à contrat, etc. Des avantages aussi fondamentaux, la Compagnie n'avait pas jugé bon de les consentir avant la grève.

La grève est le produit inévitable d'un régime où tout est décidé en dehors de l'ouvrier et par d'autres que lui. On fait la grève parce que c'est un moyen de s'opposer à des décisions de la part de personnes qui seules tiennent le sort de l'ouvrier dans leurs mains, l'employé n'ayant pas dans l'entreprise le statut qu'il devrait avoir. On le tient pour un simple exécutant, on ne le consulte pas. L'entreprise fonctionne comme en dehors de lui; on ne prend même pas la peine de l'associer même pour lui faire connaître l'entreprise. Les choses se décident sans qu'il y participe et il ne se sent aucune allégeance envers l'entreprise. Quand elles se décident contre lui, ce qui est fréquent, alors il réagit ou il subit le poids de ces décisions, qu'il sent toujours prises par d'autres et pour d'autres. Cette condition est foncièrement inacceptable.

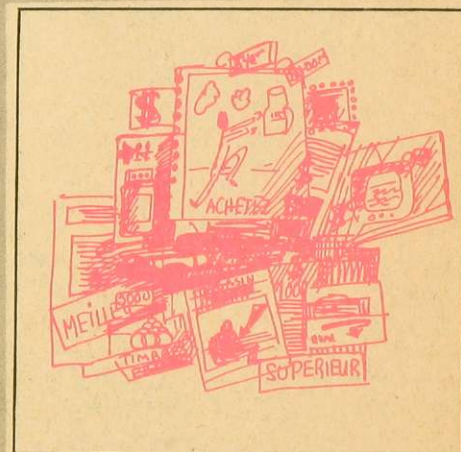
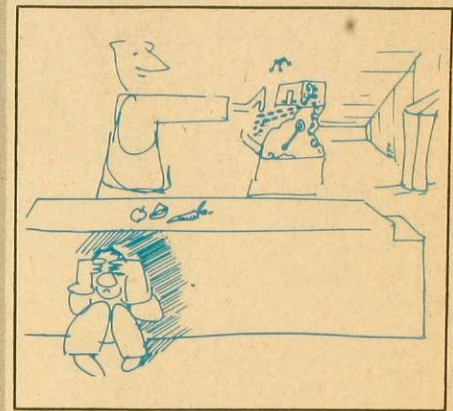
La consommation

Ce n'est pas tout. Quand l'employé sort de l'usine, il tombe dans l'univers de la consommation, là où la politique des prix est absolument libre de tout contrôle. Il n'a rien à dire, pas même comme citoyen, pas même comme électeur — car le gouvernement n'agit pas en cette matière — au sujet des prix auxquels on lui offrira ses propres produits. Dans ce domaine, en particulier, le spéculateur règne en maître absolu; ce dernier tire de la population exactement tout ce qu'il peut en tirer — et l'on serait tenté de dire: davantage, car des entreprises, faisant elles-mêmes partie du cycle de l'exploitation libre, travaillent avec acharnement à tirer du travailleur même ce qu'il n'a pas, c'est-à-dire à l'endetter. Le scandale du crédit, notre service du budget familial l'a, surabondamment démontré, est quelque chose de proprement inimaginable. Poussé par une publicité si insistante qu'elle atteint l'individu jusque dans son âme et tend à le transformer en pur consommateur d'objets, l'homme, que les prêteurs sollicitent d'ailleurs sous prétexte de l'aider, est entraîné dans un univers excessivement superficiel où l'on voit bien que les groupements dévoués au service de l'homme n'ont eu rien à voir: il n'y a guère de moyens de résister à l'entraînement de l'univers publicitaire; et lorsqu'on y a cédé, ce qui est presque inévitable, les faux amis, c'est-à-dire les usuriers, interviennent, prêtent, puis écrasent individus et familles sous le fardeau des dettes. Il n'y a peut-être pas de domaine où, de manière plus criante, existent les signes et les symptômes d'un monde qui ne semble pas avoir été construit pour l'homme, et par lui, si nous savons un peu ce que le mot homme veut dire.

N'est-il pas temps que nous cherchions un peu, comme êtres humains, à voir ce qu'il y aurait à faire pour l'humaniser, ce monde?

Notre diagnostic d'ensemble

Quel est notre diagnostic, en résumé? Il tient, en somme, dans les propositions suivantes: (1) Les grandes entreprises détiennent, pour une très large part, un pouvoir de décision exclusif et sans contrôle, dans toute l'économie; (2) leurs décisions, prises en dehors de toute responsabilité publique, affectent non seulement l'ensemble des citoyens, mais l'Etat lui-même; (3) les décisions économiques, étant des décisions exclusivement privées, font évoluer l'économie d'une manière anarchique, ce qui est particulièrement sérieux dans des périodes de grands bouleversements technologiques comme celui de l'automatisme; (4) l'Etat, c'est-à-dire la puissance publique, se révèle incapable d'imposer sa volonté à cette puissance privée, incapable ou peu désireux de le faire; (5) les travailleurs n'ont aucun pouvoir de décision directe dans l'entreprise, même à propos de questions qui les concernent vitalemment, comme la sécurité au travail, par exemple, et généralement ils ne sont pas même consultés; (6)



les travailleurs et le peuple en général, font les frais de cette situation générale et c'est en étrangers dans l'entreprise qu'ils doivent se débattre contre les décisions du patronat, comme c'est en étrangers dans la cité qu'ils doivent subir les contre-coups des décisions économiques que seul un petit nombre de grands-prêtres de l'économie sont appelés à prendre envers ou contre la collectivité impuissante; (7) même dans l'univers de la consommation, les travailleurs doivent faire face à l'exploitation, à cause des prix, du dévergondage publicitaire et du scandale du crédit.

Le pouvoir de décision doit être conditionné par la démocratie

A cet état de choses, nous opposons, quant à nous, une réponse générale, la suivante: nous n'accepterons jamais que le pouvoir de décision économique, dans notre société aussi bien que dans l'entreprise, demeure pratiquement l'apanage exclusif des grands propriétaires de l'économie.

Depuis plusieurs années, on parle de démocratisation de l'économie. Nous avons pris ce mot d'ordre au sérieux quant à nous. Il doit y avoir des contre-poids démocratiques dans l'économie; il doit y avoir des contre-poids démocratiques dans l'entreprise. Les corps intermédiaires qui représentent les classes laborieuses et qui sont gouvernés par elles doivent acquérir des pouvoirs d'intervention, de participation et de décision plus importants que les simples pouvoirs de défense et de contestation qu'ils peuvent actuellement avoir au niveau de l'entreprise. Au niveau de l'économie, l'Etat doit affirmer sa prééminence, avec la participation des corps intermédiaires, et ne pas laisser le domaine économique et les décisions qui s'y prennent entre les mains pratiquement exclusives du grand capitalisme.

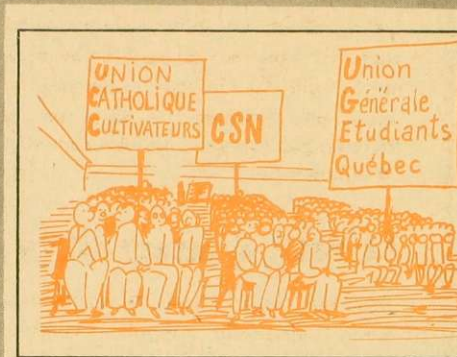
La portée de notre critique

Ce que nous mettons en question, c'est l'absence des pouvoirs publics et des corps intermédiaires aux centres où se décident vraiment les grandes mesures de l'économie et l'absence des syndicats là où se décident les politiques de l'entreprise, en particulier en ce qui touche vitalemment les travailleurs. Ce que nous mettons également en question, c'est le subterfuge par lequel on tente abusivement d'assimiler à l'entreprise privée d'immenses empires impersonnels où un très petit nombre de magnats, sans mandat démocratique, et comme de véritables gouvernants privés, sans intervention de l'Etat et sans informer qui que ce soit, prennent ou omettent de prendre des décisions capables de conditionner le sort de millions d'individus.

Beaucoup d'équivoques règnent sur ces sujets. On semble avoir obscurci à plaisir les éléments du débat, grâce à des formules toutes faites destinées à des fins de propagande, ou grâce aux techniques de la chasse aux sorcières. C'est le devoir de tout citoyen honnête et libre de ne pas se laisser emprisonner dans ce conformisme. C'est à plus forte raison le devoir des organisations syndicales d'analyser, avec courage et lucidité, une situation économique-sociale gravement désavantageuse pour la population, et d'en dénoncer les défauts et les profiteurs.

Je n'ai pas l'intention, vu les dimensions de ce rapport, de dégager jusque dans des applications détaillées les conclusions à tirer des faits étalés à larges traits plus haut. Il y faudrait d'ailleurs une somme considérable de réflexions, de tentatives pratiques, d'essais sur la réalité concrète, et je suis convaincu qu'il ne saurait s'agir avant plusieurs années d'en arriver à un programme élaboré d'action orienté selon les lignes générales d'une pensée réformatrice. Une telle pensée et à plus forte raison un tel programme ne peuvent du reste s'élaborer autrement que d'une manière collective, avec le temps et avec tous les correctifs imaginables que peut suggérer l'expérience. Aussi, les éléments de solution que je m'en vais maintenant proposer à votre réflexion sont-ils d'une envergure modeste et peuvent-ils tout au plus servir d'intro-

les approches d'une solution



duction à de plus amples recherches. Si le diagnostic que nous formulons est clair, le traitement, bien sûr, ne saurait s'imposer du jour au lendemain.

Notre critique est essentiellement démocratique

Mais le mouvement syndical est peut-être le seul élément dans la société qui soit en mesure d'élaborer éventuellement cette pensée, de faire cette critique et d'exiger que les conclusions d'une telle critique sociale soient appliquées; raison de plus de ne pas chercher à se dérober à son devoir à cet égard.

En matière de responsabilité, nous avons un grand avantage sur ceux qui nous accusent de négliger nos devoirs envers la collectivité; nous avons en effet un excellent départ, car nous sommes, par nos structures, par les masses que nous représentons et qui prennent elles-mêmes les grandes décisions de notre mouvement, au moins responsables, déjà, envers des ententes de milliers d'individus, pour qui et avec qui, quotidiennement, nous agissons! Nous sommes directement responsables, déjà, envers une forte partie de la population adulte, et c'est cette population même qui, dans nos cadres, agit elle-même.

Les syndicats constatent cependant que d'autres éléments de la société ne le sont guère envers la population dans son ensemble. La description que nous avons faite de l'état de la société, il y a quelques instants, si elle est juste, ne laisse pas beaucoup le loisir de penser que cette société a été construite toujours par des gens très préoccupés de justice, d'équité, d'équilibre, et même de démocratie.

Le droit d'intervention

Voici que nous entrons dans une ère de révolution industrielle et cette révolution industrielle s'appelle l'automatisation. Nous sommes convaincus qu'il ne faut pas que cette révolution industrielle se fasse sans que les classes laborieuses aient obtenu des droits d'intervention efficaces dans le processus qui doit se dérouler, directement et par le truchement des gouvernements qu'elles élisent.

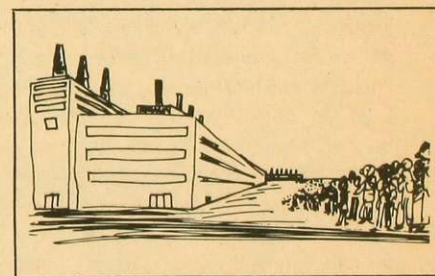
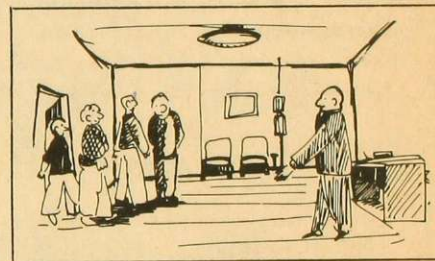
Essayons donc de dégager davantage, dans cette direction, quelques-unes des conceptions nouvelles dont la nécessité tend à s'imposer d'elle-même à notre attention dans la période que nous traversons, cette période de transition vers la civilisation étonnamment différente que nous commençons à peine à entrevoir.

Notre point de départ:

les conséquences de l'automatisation

Nous l'avons dit: un phénomène économique révolutionnaire se produit actuellement et c'est ce phénomène, l'automatisation, qui ouvre des perspectives radicalement nouvelles.

Nous en avons tout à l'heure mentionné quelques effets. Les entreprises deviendront de plus en plus concentrées, donc de plus en plus puissantes. Cette puissance exigera des contre-poids, un contrôle et une surveillance plus considérable que jamais, sans quoi la démocratie ne vaudra plus grand chose d'ici un certain temps. Plus les entreprises se concentreront, plus les décisions se prendront à un niveau élevé et même lointain; à l'échelon national et international, par exemple. Plus ces décisions seront basées sur des données techniques et sur des prévisions à long terme, elles-mêmes fondées sur des réalités objectives, des chiffres, sur des calculs effectués par des spécialistes. Ces décisions, ayant perdu leur caractère étroitement personnel et empirique, pourront être beaucoup plus facilement communiquées à d'autres, aux syndicats, par exemple, et négociées avec précision. Elles devront l'être, d'ailleurs, si l'on veut éviter un règne économique de plus en plus puissant et de plus en plus dictatorial. Car il va de soi qu'un débat devra s'engager sur les orientations donnant lieu à ces décisions: dans quelle mesure, par exemple, tiendra-



t-on compte de la main-d'oeuvre, dans cette révolution industrielle? S'occupera-t-on suffisamment du recyclage des employés touchés par ces mesures? Les priorités nécessaires seront-elles accordées dans certains cas aux dépenses improductives mais sociales, plutôt qu'aux dépenses productives, et dans quelle mesure, etc... Des questions de cette nature et une infinité d'autres questions surgiront et demanderont réponse, tant au niveau de l'économie en général qu'au niveau de l'entreprise elle-même.

Toute une série de choix devront se faire, dans lesquels la population aura des intérêts vitaux.

Il faut intervenir

L'Etat et les syndicats devront intervenir énergiquement pour régulariser le rythme de l'automation, pour en amortir les effets nocifs, pour faire ce qui s'impose en vue de la réadaptation des travailleurs. La législation devra s'en mêler, la négociation aussi. Il faudra, par exemple, pouvoir prévoir de loin les changements, abaisser l'âge de la retraite, stopper l'embauche suffisamment à l'avance, établir les institutions nécessaires de recyclage, coordonner la mise en place des institutions et mesures préventives avec le rythme de l'automation, retarder celle-ci au besoin si le nécessaire à cette fin n'a pas été fait, établir des systèmes d'indemnités pour les travailleurs affectés par ces mesures, prévoir le réembauchage des employés de l'entreprise au sein de celle-ci, interdire le déménagement des établissements lorsqu'il apparaîtra que cette mesure n'est pas absolument nécessaire, déterminer des années à l'avance, selon les prévisions, les types de main-d'oeuvre qui deviendront nécessaires et le nombre de travailleurs de chaque type, de manière à préparer rationnellement cette main-d'oeuvre, etc. Dans ce domaine, en particulier, le temps des décisions unilatérales est pour nous définitivement révolu.

Le droit à l'information

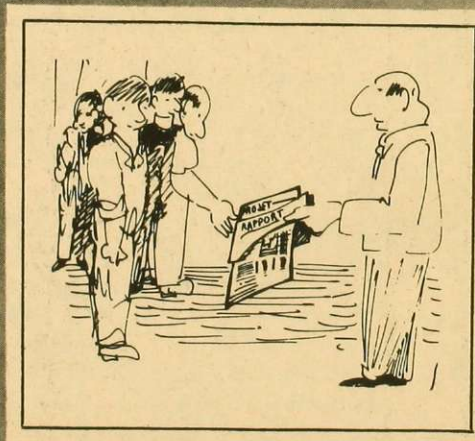
Dès lors, une première nécessité apparaît, un premier droit doit être revendiqué et conquis: le droit à l'information.

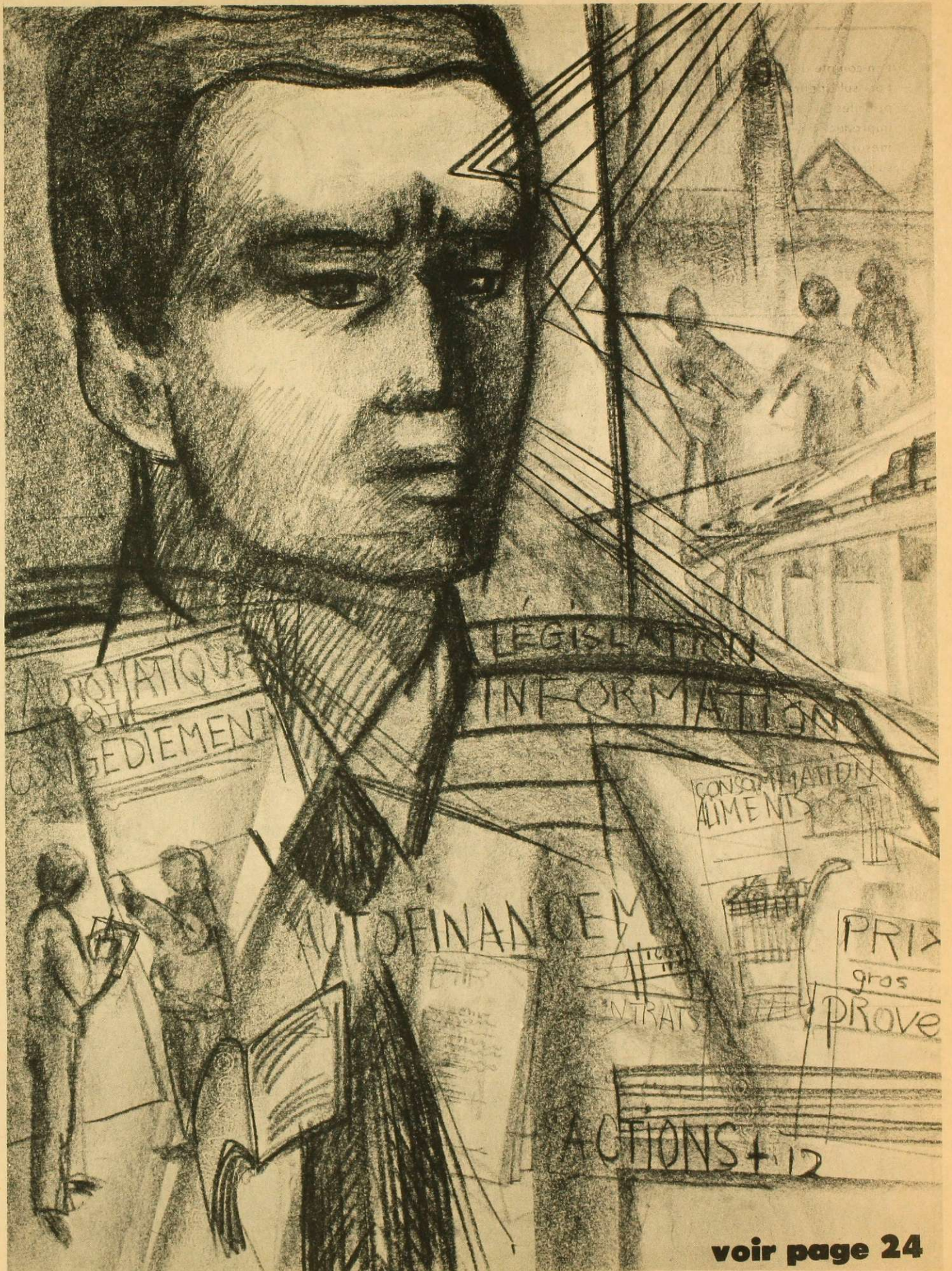
Commençons par le plus simple, c'est-à-dire par l'entreprise. Les mêmes idées pourront d'ailleurs s'appliquer à l'économie dans son ensemble. Le "principe" qui a prévalu jusqu'à présent à la direction des entreprises, c'est de garder jalousement secrets tous les projets, de prendre seule des décisions et d'annoncer brusquement ces décisions aux travailleurs, la veille de leur exécution. Evidemment le "principe" d'une telle attitude est archi-faux, du point de vue de la population et dans une économie. Ce que nous voulons d'abord réaliser pour faire face à ce problème, c'est que le syndicat obtienne bien à l'avance accès à tous les projets, renseignements, recherches et données susceptibles de conduire à des décisions visant à la modernisation de l'entreprise, à son agrandissement, à son déplacement, aux mesures éventuelles touchant la productivité, à l'accroissement de la main-d'oeuvre, à la réduction de celle-ci, aux modifications de structure de la main-d'oeuvre et, bien sûr, à l'automation complète ou partielle de l'entreprise, ainsi qu'à toutes les mesures analogues à celles que nous venons de mentionner.

Si on peut négocier les heures de travail et les salaires, il est bien évident qu'on devrait pouvoir, à plus forte raison, discuter et négocier des mesures susceptibles d'affecter non seulement les conditions de travail mais l'avenir même du travailleur, son emploi futur et d'entraîner la perte de son emploi et le déclassement de l'employé, etc... Dans ce but, il est indispensable d'être au fait de toutes les réalités pertinentes et que des sujets comme ceux-là en viennent à faire couramment partie des problèmes discutés en négociation.

Les conseils d'entreprise

A ce sujet, il nous semble qu'il serait opportun d'examiner la possibilité d'une législation visant à rendre obligatoire la création de conseils d'entreprise com-





voir page 24

LE POUVOIR DE DECISION DOIT ETRE CONDITIONNE PAR LA DEMOCRATIE



TOUS LES PROFITS AUX ACTIONNAIRES? voir page 31

posés de représentants de travailleurs et auxquels on conférerait certains droits, notamment celui d'être informés sur la situation financière de l'entreprise, sur ses prévisions et projets, et généralement sur les points que j'ai signalés il y a un moment.

Information par l'Etat également

L'obligation d'informer devrait valoir aussi pour l'Etat en vue de la discussion publique de certains grands projets économiques. Le public doit avoir à sa disposition les données essentielles de projets comme ceux de Sidbec et de Brinco, de manière à pouvoir examiner des questions de cette nature sur la place publique et finalement en disposer en connaissance de cause.

En définitive, le droit à l'information du grand public touchant l'orientation de l'économie doit s'étendre à toutes les grandes décisions et projets intéressant la collectivité et des parties importantes de celle-ci.

Le droit à la formation

Mais des réflexions qui précèdent, on peut conclure à la nécessité d'un autre droit: le droit à la formation.

Il n'y a aucun problème important de l'entreprise qui ne puisse être expliqué en termes clairs et compris par les travailleurs. Mais afin de rendre ces derniers et leurs représentants aptes à mieux saisir les problèmes de l'entreprise et leurs solutions, il est certes important pour la classe ouvrière d'acquérir une formation plus poussée.

C'est pourquoi nous réclamons une série de mesures propres à faciliter au travailleur l'accès à un complément d'éducation. Diverses initiatives concrètes peuvent être imaginées à ce sujet.

Congés culturels, instituts de formation

Nous réclamons notamment des congés culturels qui nous permettraient d'acquérir ce complément de formation dans des instituts spécialisés. De tels congés culturels devraient être prévus par la loi et les conventions collectives. Certes, nous regrettons que l'enseignement dispensé dans les écoles soit encore si éloigné de la réalité économique industrielle. Nous voulons donc proposer des remèdes à long terme, en demandant la modification immédiate du contenu de l'enseignement scolaire. Nous voulons aussi proposer des remèdes à court terme en réclamant la création d'instituts régionaux de formation pour adultes, en vue de l'étude de l'économie, du plan et de l'entreprise. Cette initiative pourrait être conçue de manière à intégrer les programmes de formation qu'on peut mettre à la disposition des chômeurs. Plutôt que de simplement secourir le chômeur, ne ferait-on pas beaucoup mieux en employant utilement son temps de chômage, en lui dispensant une formation accélérée qui ne serait pas centrée sur le simple apprentissage technique (comme si les travailleurs n'étaient bons qu'à fabriquer des produits) mais sur la diffusion de connaissances plus complètes et mieux susceptibles de les aider à comprendre le sens de leur vie professionnelle et sociale. Qu'on leur donne aussi les moyens de comprendre l'économie dans son ensemble, car une certaine formation économique, dans une économie qui sera éventuellement gouvernée au grand jour, sera essentielle aux citoyens. En introduisant les chômeurs dans ces instituts de formation où ils rencontreraient des ouvriers à l'emploi mais en congé culturel, on leur conserverait de façon tangible, vécue, le sentiment d'être toujours dans la vie active et non des parias, des marginaux, des incapables. Il faut sortir les chômeurs des ghettos où on les enferme et qui sont une des causes premières de leurs difficultés de réadaptation. Tel est notre humanisme, telle est la culture que nous proposons. Ce n'est pas un humanisme désincarné; il plonge au contraire ses racines dans la condition même du travailleur. Nous exigerons que



la population soit informée et qu'elle puisse recevoir toute la formation désirable, à l'extrême limite des possibilités de tous.

Le plan

Ce que nous venons de dire touchant l'information et la formation des travailleurs s'applique aussi dans une optique beaucoup plus large que celle de l'entreprise. Elle s'applique, comme nous l'avons dit, à ce que nous voulons faire au niveau de l'économie dans son ensemble.

Ici, nous sommes amenés à parler de planification. Le plan, comme nous le savons, est (ou plutôt: sera) un ensemble coordonné de mesures s'appliquant aux différents secteurs de l'économie, aux différentes branches de l'industrie et finalement aux différentes unités de production. Certes, nous savons qu'un plan ne saurait être mis sur pied du jour au lendemain et qu'il suppose une foule de recherches et d'inventaires préalables. Nous ne sommes donc pas surpris qu'il n'y ait pas encore de plan; mais ce qui nous étonne et nous scandalise, c'est que les travaux préparatoires à la confection éventuelle d'un plan n'avancent depuis ce temps qu'à pas de tortue, si toutefois ils avancent même encore.

Pas quand nous serons morts

La planification ne doit pas être réalisée seulement dans un quart de siècle. Il y a urgence d'une économie planifiée, tant à l'échelle de la province qu'à celle du pays.

Il est plus que temps qu'on se résolve à faire le nécessaire pour y arriver. Comme nous l'avons affirmé dans nos précédents congrès, c'est en effet par l'instrument de la planification qu'une économie en pleine croissance, surtout lorsqu'elle est dépendante de centres de décision extérieurs, comme le sont les économies québécoises et canadiennes, doit être orientée dans l'intérêt général de la population. Cette nécessité est d'une nature trop grave pour que nous consentions encore longtemps à donner le bénéfice du doute sur les bonnes intentions de ceux qui la retardent.

Mais... planification démocratique!

Cependant, nous ne nous associerons pas à n'importe quel type de planification; nous entendons bien qu'il devra s'agir d'une planification réellement démocratique, qui exprimera la volonté de tous les citoyens d'abord, en leur proposant le choix entre les options fondamentales qui paraîtront possibles. C'est au peuple dûment informé que les décisions fondamentales appartiennent.

Mais nous devons dire que jusqu'à présent, l'Etat a surtout joué le rôle de pourvoyeur de services du capitalisme privé. Il fournit les infrastructures, il veille à la formation du personnel qualifié dans ses écoles et ses universités, il met à la disposition des grandes entreprises un ensemble de services que dispensent en grande partie les ministères et dont la grande entreprise ne peut se passer. Mais c'est l'inverse qui nous semble devoir se produire! C'est l'Etat, assisté des corps intermédiaires et recevant ses grandes orientations de la population qui aura voté pour des choix plutôt que pour d'autres, qui doit commander les grandes décisions économiques, et la grande entreprise, quel que soit son statut, doit être au service de la collectivité. L'économie doit à tout prix progresser vers sa démocratisation. →

Si la planification doit être démocratique, il faudra de toute nécessité que nous soyons informés des problèmes et de leurs solutions possibles. De même, il sera nécessaire, afin d'entraîner, d'encourager les travailleurs à participer à cette planification, de les informer des résultats atteints au cours des différentes étapes de réalisation. L'information sur les objectifs du plan devra donc être largement diffusée et popularisée par des pédagogies adaptées en utilisant toutes les techniques de l'information. Les objectifs du plan devront être discutés



à tous les niveaux, régionalement, par secteur économique, sur la base de l'usine, et l'on devra trouver les moyens pratiques pour reconstituer des synthèses à partir des volontés de la base et sur lesquelles la population sera appelée à se prononcer.

Les nationalisations,

créations d'entreprises
et regroupements d'entreprises

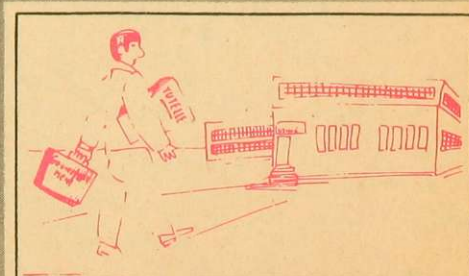
Il sera certes impossible de parvenir à ces fins à moins qu'un courant d'opinion suffisamment puissant n'entraîne les gens et en particulier nos dirigeants dans le sens que nous indiquons. Pour y arriver — il ne faut pas se faire d'illusions là-dessus — il va falloir heurter non seulement des préjugés mais des intérêts résolus à conserver le statu quo. Lorsque le mouvement de réformes sera résolument engagé, là encore il faudra négocier durement avec ces intérêts. Il faudra en particulier être prêts à opérer un certain nombre de réformes indispensables au succès d'une planification. Certaines nationalisations seront à cette fin nécessaires.

Nous avons soutenu la nationalisation de l'électricité et nous soutiendrons les nationalisations qui apparaîtront comme nécessaires. Nous pensons qu'il est indispensable, dans la situation de dépendance économique où nous nous trouvons, devant la main mise progressive des capitaux étrangers sur nos richesses naturelles et les entreprises canadiennes, que l'Etat intervienne et crée, par le moyen de la Société générale de financement, les entreprises dont nous avons besoin; qu'il suscite des regroupements d'entreprises afin qu'elles puissent être équipées d'installations techniques d'envergure et capables de grande production. Sur ce point, il y a accord général dans toutes les couches de la population: c'est une nécessité. Les divergences apparaissent quant au statut de ces entreprises, comme dans le cas de la Sidbec, si celle-ci se réalise. Nous réaffirmons ici notre position. Nous considérons qu'il s'agit là d'une position-clé de notre économie, et que, même s'il fait appel à des capitaux privés, doit cependant y conserver une position majoritaire. En dehors de cela, quelle garantie aurions-nous qu'une fois fourni l'effort de l'Etat, les propriétaires privés majoritaires ne se laisseraient pas séduire à plus ou moins long terme par d'alléchantes offres d'achat que leur feraient les grandes sociétés étrangères? Dans cette hypothèse vraisemblable, quelle serait l'utilité pour l'économie du pays d'avoir consenti un tel effort; il paraîtrait de loin plus souhaitable et plus économique de laisser ces entreprises étrangères assumer tous les frais puisqu'elles récolteraient finalement tous les profits. Les fonds publics doivent être utilisés dans l'intérêt public et rester sous le contrôle public. N'est-ce pas la règle très simple de la démocratie? Ce qui vient d'être dit de la Sidbec s'applique évidemment chaque fois que nous créons ou gérons ces grandes entreprises d'intérêt public.

Intervention dans la petite entreprise

Dans des entreprises de moindre importance, il n'est pas indispensable que l'Etat investisse trop de fonds; mais s'il le fait, il est bien entendu aussi qu'il doit en tirer les profits au même titre que les partenaires auxquels il s'associe et que par conséquent il reste présent dans les conseils d'administration de ces entreprises. L'existence d'un tel réseau de représentants des intérêts publics est un des moyens les plus efficaces par lesquels la coordination des activités des différentes branches de l'économie peut se faire. A travers eux, l'Etat peut faire sentir son action coordinatrice et éviter l'anarchie actuelle, tout en conservant une grande souplesse à l'appareil de production et des services. Au besoin, l'Etat pourra avoir recours à des interventions d'un autre type, comme la mise en tutelle des entreprises, lorsque l'intérêt de la collectivité l'exigera.

Certaines nationalisations et créations d'entreprises pourront être nécessaires afin d'instituer, dans des secteurs-clés, des instruments indispensables d'en-



traînement économique et de conditionnement du secteur libre, et enfin pour introduire, au sein du monopole actuel de maîtrise économique, un élément appuyé sur d'autres forces sociales que le simple capital, lequel continuerait cependant à jouer un rôle essentiel et même d'avenir puisqu'il aurait dès lors intégré son effort à celui de la société démocratique. A long terme, il n'y a d'avenir pour l'initiative extra-étatique que si elle finit par harmoniser son action avec celle de toute une société démocratique, de concert avec d'autres forces extra-étatiques et libres comme celles des travailleurs et des cultivateurs syndiqués.

Les grands compromis

C'est dans ces grands compromis institutionnels que réside l'avenir de la liberté, ne nous faisons pas d'illusion là-dessus. La liberté, dans notre monde, n'a qu'un salut: c'est d'apprendre à reconnaître pleinement la démocratie et d'harmoniser ses buts avec ceux de la population. L'univers s'orientera vers des dictatures totales, d'extrême-droite ou d'extrême-gauche, si nous ne trouvons le moyen de réaliser le seul recours contre ces excès, qui est la participation populaire réelle à la vie économique et politique.

Il va de soi que les Conseils économiques et que la Société générale de financement seraient appelés, dans ces perspectives générales, à un rôle extraordinairement actif et large dans le sens de leurs vocations respectives. Ils constitueraient des instruments essentiels à la planification et à l'exécution du plan. Nous vous référons à ce que nous avons dit dans le corps de notre exposé pour comprendre dans quel sens ils peuvent jouer ce rôle.

Economies régionales

Il est bien entendu que ces politiques générales auraient pour effet de permettre de résoudre les problèmes des économies régionales, si négligés jusqu'ici et qui sont une source inouïe de difficultés pour les populations de plusieurs régions défavorisées. Sur ce plan, nous sommes déjà plus avancés, puisque des expériences-pilotes ont été faites, au moins en ce qui touche la recherche, les inventaires et les techniques de participation populaire, par l'ARDA et le BAEQ. Il faudrait prolonger résolument ces expériences, les étendre à d'autres régions et surtout leur donner suite.

Industries marginales

Des essais encore timides visant à l'étude des conditions de viabilité d'une branche de l'industrie manufacturière comme celle de la chaussure, en vue de la réorganisation économique de cette industrie, nous indiquent la voie à suivre pour d'autres secteurs analogues. Mais il faudrait, là encore, que ces initiatives encore embryonnaires donnent lieu à des décisions efficaces auxquelles l'Etat devrait être mêlé pour que ces études non seulement aboutissent mais soient suivies par les réformes appropriées. La rationalisation des structures de salaires ne pourra se faire sans de telles interventions portant sur certaines structures industrielles elles-mêmes.

Autres réformes

Les interventions démocratiques devront en outre toucher à un certain nombre de domaines auxquels le mouvement ouvrier s'intéresse depuis longtemps, mais par la revendication seulement. Je me contenterai ici d'une brève énumération puisqu'on peut aisément retrouver le sens des politiques préconisées par nous sur ces sujets dans les mémoires que nous avons adressés d'année en année aux gouvernements.



voir page 34

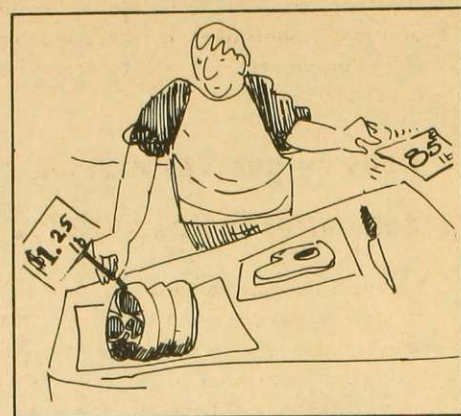
L'AVENIR DOIT NECESSAIREMENT ETRE DIFFERENT DU PASSE

Sécurité sociale

Les problèmes de la sécurité sociale ont été particulièrement abordés par nous dans notre mémoire de mai dernier au Conseil supérieur de la famille. Sur les questions économiques, ce mémoire recoupe d'ailleurs sur bien des points le présent rapport.

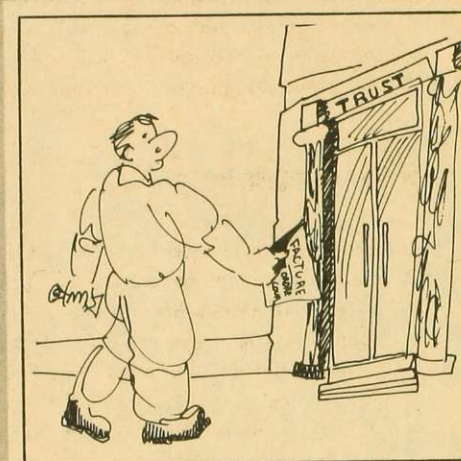
Les prix

Sur la question des prix, nous réitérons, mais avec plus d'insistance que jamais, vu l'inflation, la position que nous avons prise antérieurement, comme moyen à court terme, à savoir que ceux qui, sur le marché, augmentent les prix soient obligés de venir exposer publiquement leurs raisons devant une Régie des prix.



Le crédit au consommateur

Sur la question du crédit au consommateur, nous avons largement exposé nos vues à l'occasion de notre action dans ce domaine. Si la société actuelle exploite le citoyen, le pire est encore de tirer profit de la victime de cette exploitation. Une action énergique de l'Etat s'impose pour faire cesser ces abus.



Salaire minimum, sécurité

D'autres mesures s'imposent encore, et elles ne peuvent tarder : le relèvement du salaire minimum, par exemple, et l'application stricte des lois et des règlements de la sécurité industrielle.

Nous-mêmes, décider quelque chose!

La démocratisation de l'économie devra du reste imposer des idées neuves, et à ce sujet, à titre d'exemple, nous avançons les suivantes. Des décisions unilatérales dans n'importe quel domaine où l'intérêt des travailleurs est en cause n'ont jamais convenu à l'ouvrier et celui-ci prend davantage conscience aujourd'hui qu'elles ne lui conviennent pas. Mais si l'employeur, au niveau de l'entreprise, tient du reste à garder son plein droit de décision en certaines matières, ne pourrait-on penser que sur d'autres sujets, l'employé et son syndicat pourraient avoir, eux aussi, un droit direct de décision, qui ne pourrait être contesté que par l'employeur et dans les formes de contestation qu'on réserve d'ordinaire à l'employé? Serait-il exorbitant, par exemple, que le syndicat puisse, par sa simple décision, imposer à l'employeur des mesures de sécurité au travail, décision qui serait applicable immédiatement et au sujet de laquelle l'employeur — comme c'est le cas pour l'employé aujourd'hui — n'aurait qu'un simple pouvoir de contestation, qu'un simple droit de grief? Des dizaines d'ouvriers de la construction ont payé de leur vie, depuis quelque temps, le fait que le syndicat n'a pas encore ce droit.



Tous les profits aux actionnaires?

Une autre idée qui n'a pas cours habituellement et qui devrait retenir notre attention est la suivante. Chacun sait que l'entreprise, à même ses revenus, paie les employés par un salaire et les actionnaires par des dividendes. Il y a cependant une troisième part qui ne va ni aux uns ni aux autres et qui est tout simplement réinvestie dans l'entreprise : c'est ce qu'on appelle l'autofinancement. La question qui se pose, c'est de savoir si cette troisième part doit appartenir de droit aux seuls actionnaires. Cette part qui sert normalement à l'autofinancement, les travailleurs ne devraient-ils pas y avoir droit pour une partie?

Cette question, qui est actuellement particulièrement discutée dans les milieux syndicaux français non-communistes, est importante, car elle fournit une des clefs par lesquelles le monde du travail peut espérer jouer un rôle dans les décisions économiques. Je ne fais ici qu'en indiquer brièvement le sujet, comme étant l'un de ceux que les recherches des militants pourront approfondir dans la période qui suivra.

Nous ne pouvons nous en remettre aux lenteurs des autres forces sociales

Délégués, devant le désordre social, devant le chômage périodique, devant la menace des conséquences de l'automatisation, devant les grands déséquilibres économiques qui persistent, devant l'inflation, la pauvreté et la misère, nous ne pouvons pas nous contenter de faire partie de ceux qui, tout en protestant, s'en remettent aux lenteurs des autres forces sociales pour discuter les causes de cet état de choses et y remédier. Des générations ont ainsi passé leur temps à attendre, n'osant ni critiquer à fond, ni exiger. Nous prenons conscience que nous sommes plus pressés que cela. Ceux qui espéraient encore pouvoir compter sur une certaine timidité dans l'analyse que nous ferions, ainsi que sur une trop longue patience devront se détromper.

Nous sommes prêts

On a invité le mouvement syndical; on lui a dit: collaborez, soyez raisonnables. Oui nous entendons coopérer, nous montrer raisonnables; mais tout d'abord en raisonnant, c'est-à-dire en essayant de voir clair, en soumettant la réalité économique-sociale à une analyse sévère, toute la réalité, tous les faits, même ceux que d'autres que nous considèrent comme des réalités intouchables. Nous sommes prêts à examiner les réalités, à les revoir, à les soumettre à une critique de bonne foi, librement, objectivement. A chaque fois que nous verrons quelque chose qui ne va pas bien, nous sommes prêts, nous sommes résolus à dire que cela ne va pas bien, et à chercher et à déclarer pourquoi cela va mal. Ce débat devrait être public, il devrait être complet, il devrait faire ressortir non seulement les situations, mais les causes profondes de ces situations, mais les causes profondes de ces situations, désigner clairement les obstacles et pointer, s'il le faut, les forces concertées qui s'opposent à un meilleur aménagement de la société. Le rapport que je vous ai présenté n'est qu'un moment du vaste effort que notre mouvement devrait fournir en ce sens.

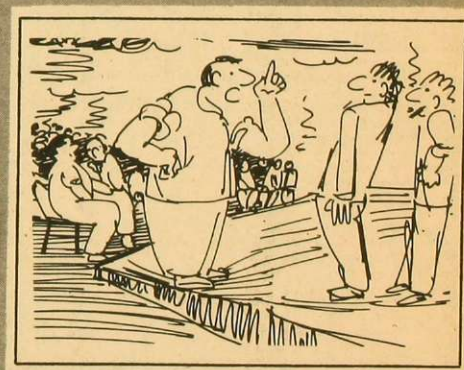
Les travailleurs sont conscients

Nous ne voyons pas pourquoi l'interprétation des faits serait entièrement laissée à d'autres que les travailleurs. Les syndicats, les travailleurs sont conscients d'avoir atteint le point où les fausses solutions, les explications boiteuses, l'optimisme d'une certaine propagande et l'inertie doivent être exposés à la lumière; car on ne peut plus permettre que les générations se passent de l'une à l'autre leur misère. La plus grande mission du syndicalisme consiste à faire une critique approfondie des maux de la société, à préciser les remèdes qu'elle entend y apporter et à faire le nécessaire pour qu'ils soient appliqués. L'image que nous avons à présenter de la société dans laquelle nous vivons ne doit pas être nécessairement celle que d'autres nous en donnent. Il serait étonnant qu'elle soit la même. L'orientation que nous devons imaginer pour la société ne doit pas forcément coïncider avec celle que nos adversaires, pour leur part, passent une forte partie de leur temps à diffuser dans les grands organes d'information qui leur appartiennent. Il peut y en avoir d'autres. Il peut y avoir la nôtre.

CONCLUSION GENERALE

l'offensive

Il s'agit aussi et surtout d'action
d'action concrète des travailleurs.



Une réalité intouchable ?

C'est au travail de constituer peu à peu nos propres conceptions de l'organisation de la société que nous devons nous astreindre. Une société où les aspirations, les buts, les besoins et les intérêts des travailleurs ne pèsent pas lourd n'est pas une société construite pour eux. Une société qui tolère, sur de longues périodes, le chômage, l'écrasement des gagne-petits sous la machine du crédit à la consommation, le marasme régional, la hausse effrénée des prix, la direction de l'économie par quelques centaines de personnes absolument libres de la diriger à leur guise, n'est pas une société qui tient compte des travailleurs. La preuve est faite par la réalité elle-même, par celle que nous avons sans cesse et depuis des dizaines d'années sous nos yeux. Mais est-ce une réalité intouchable ?

Nous ne le pensons pas. Nous avons précisément l'intention de la révéler telle qu'elle est et de la changer.

Loin de là !

Il ne s'agit pas simplement d'une question de réflexion de spécialistes qui, aidés de leur science, étudieraient ces réalités dont nous parlons. Loin de là ! Il s'agit aussi et surtout d'action, d'action concrète des travailleurs et de leurs syndicats. Il s'agit de ne jamais prendre pour acquises des situations inacceptables, injustes, déraisonnables, abusives; il s'agit de bien les voir pour ce qu'elles sont: inacceptables, injustes, déraisonnables, abusives et d'organiser l'action voulue pour contrecarrer les projets de ceux qui voudraient les imposer ou les perpétuer. Cela se fait d'ailleurs depuis que le syndicalisme existe, par des techniques éprouvées, par exemple par la négociation collective.

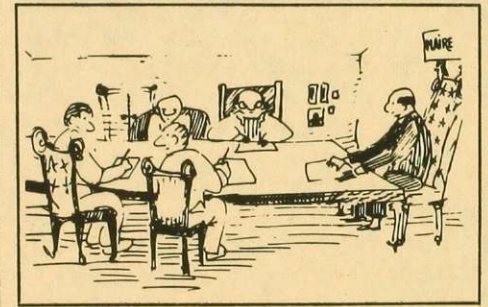
Des observateurs délégués

Mais il y a d'autres formes d'action et il faut constamment inventer. Je pense par exemple à l'expérience qui se poursuit depuis un certain temps dans certaines villes, où des syndiqués, avec l'appui du Conseil central du lieu, surveillent la politique municipale de très près, délèguent systématiquement des observateurs aux assemblées du Conseil municipal, font des campagnes intensives contre ou pour telle ou telle mesure, bref agissent d'une manière systématique, cohérente et rigoureuse dans le sens des intérêts des travailleurs. Cette expérience, qui n'est pas absolument nouvelle, est une de celles qui doivent être remarquées et suivies par notre mouvement. L'action aide à se rendre compte des situations. Si celle-ci n'avait pas été entreprise, il ne fait pas de doute que beaucoup de choses auraient échappé aux syndiqués. Je pense aussi aux observateurs que nous avons délégués au comité fédéral sur les causes de l'inflation. Notre mouvement devrait être disposé à déléguer un ou des observateurs aux séances de l'assemblée législative et de ses comités de même qu'à la chambre des communes et de ses comités. Je pense encore à l'heureuse transformation que le journal "**Le Travail**" a subie: grâce au journal, à ses procédés de mise en page, aux techniques de la photographie, à l'élan de ceux qui le font, la réalité chaque mois, est mise crue sous le regard de plusieurs centaines de milliers de lecteurs.

Les modes d'action

Tous les modes d'action devront être employés, selon les circonstances et selon les objectifs poursuivis. Mentionnons la négociation collective, l'action auprès des gouvernements, les publications, les manifestations, les assemblées syndicales ou publiques, la critique des lois et des projets de loi, la surveillance constante des hommes publics, etc.

Une grande attention devrait être apportée à montrer sans cesse comment



l'économie et les entreprises sont dirigées sans la participation populaire. On nous trouvera sans doute bien importuns, mais notre activité à tous ces égards ne devra pas avoir de relâche.

Nous sommes ouverts au dialogue

Notre mouvement, on l'a vu depuis plusieurs années, on le verra davantage encore, a entrepris de compter parmi tous ceux qui bâtissent la société. On ne s'étonnera donc pas ni de la vigueur de notre action, ni de la fermeté de nos critiques, ni de la portée de nos projets. Nous le répétons, nous sommes ouverts au dialogue, mais ce que nous entendons découvrir et montrer, ce que nous entendons contribuer à bâtir, c'est une société à l'image et pour l'avantage des millions de travailleurs qui constituent l'immense majorité de la population, et non pas une société rétrécie pour l'avantage exclusif d'un groupe et construite sur le modèle du privilège.

Démocratie

On l'aura remarqué, les idées contenues dans ce rapport sont inspirées par un souci marqué de la démocratie et de la participation populaire aux grandes décisions qui affectent la vie de la population. Ces idées ne sont pas neuves: elles sont contenues dans les grands principes qui régissent nos sociétés, mais que l'on applique mal ou pas du tout. On a une telle habitude de voir la société fonctionner d'une manière qui méprise ces principes tout en les reconnaissant du bout des lèvres qu'il peut sembler audacieux de les rappeler et de leur chercher des applications pratiques.

L'avenir doit nécessairement être différent du passé

Ceux qui, comme les syndicats, cherchent à introduire la démocratie là où elle a été repoussée et qui n'admettent pas d'être conduits comme de simples sujets, s'exposent à une critique virulente de la part de certains intérêts férocement jaloux de leurs privilèges. Mais qu'importe? Lorsque le peuple revendique, les intérêts en place ont toujours cherché à ne répliquer que par un moyen: les mesures répressives.

De nouvelles sociales

Nous pensons plutôt que lorsqu'une société se discute elle-même, la solution de ses problèmes n'est pas l'écrasement d'un adversaire par l'autre, mais plutôt l'invention de nouvelles formes sociales, plus élevées, plus complètes. L'avenir doit nécessairement être différent du passé, sous peine d'engendrer la violence et la haine.

Une société nouvelle

Ce rapport n'est qu'un plaidoyer pour faire avancer une société qui est encore loin d'avoir trouvé les formes de son époque. Notre action doit à tout prix construire une société nouvelle. Les principes mêmes de la Confédération des syndicats nationaux nous y obligent strictement.

Octobre 1966

Marcel Pepin,
Président général.





Editions le travail

**Rapport moral du président
général de la confédération
des syndicats nationaux.**

Congrès 1966

MARCEL PEPIN

600,000 TRAVAILLEURS

réclament un meilleur avenir pour leurs enfants

—gratuité scolaire jusqu'à l'université

—égalité des chances pour tous les enfants... riches ou pauvres

Déclaration conjointe des dirigeants de l'Union Catholique des Cultivateurs (UCC), l'Union Générale des Etudiants du Québec (UGEQ), la Corporation des Instituteurs Catholiques (CIC), la Fédération des Travailleurs du Québec (FTQ) et la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN) à l'ouverture de la séance du Comité parlementaire sur l'éducation qui entendra les mémoires respectifs des centrales syndicales du Québec sur le Bill 21.

jeudi matin, le 16 mars 1967, à 10:30 heures a.m.
le 15 mars 1967.

"Les familles des travailleurs industriels et agricoles, les familles des salariés dans les services publics et privés, les familles des milliers de collets blancs paient chèrement aujourd'hui l'imprévoyance des gouvernements en matière d'éducation.

"Malgré les sacrifices que tant de familles se sont imposés, dans nos villages, dans nos villes, pour faire instruire un fils ou une fille, malgré le respect traditionnel des travailleurs pour l'éducation, les portes du savoir n'ont toujours été qu'à peine entrouvertes. Heureux ceux qui pouvaient alors s'y faufiler! Ils en tirent aujourd'hui quelques profits.

"Mais pour les autres? Pour les dizaines de milliers qui composent la masse des travailleurs et des salariés? Quels moyens ont-ils pour prendre leur place dans l'ère de l'automatisation? Quelles sont leurs chances de surmonter l'héritage d'imprévoyance de nos gouvernements en matière d'éducation?

"Nous ne nous attarderons pas ici à mettre en relief la tâche gigantesque d'adaptation à laquelle la génération présente des salariés doit faire face, dans l'immédiat, et dans les années qui viennent, à cause de cette imprévoyance.

"Une chose est certaine. Ils paient et ils paieront demain la grande part de cette tâche.

"Voilà pour le passé et le présent. Il fallait le rappeler avant de parler de l'avenir. Car nous sommes ici pour préparer l'avenir, c'est-à-dire que les représentants de 600,000 salariés, appuyés par l'organisme qui représente le monde étudiant, sont ici pour dire leur mot sur la préparation de l'avenir de leurs enfants.

"L'expérience douloureuse qu'eux et leurs confrères de travail non-organisés subissent aujourd'hui, ils n'ont pas l'intention que leurs enfants la subissent.

"Le déblocage de 1961 au niveau primaire et secondaire n'a satisfait qu'une partie des besoins prévisibles de l'avenir des enfants de la majorité de la population. La porte n'a été entrouverte qu'un peu plus largement.

"Il faut maintenant l'ouvrir jusqu'au niveau universitaire. Le droit fondamental de l'enfant l'exige, l'avenir du Québec l'exige. L'avenir d'un enfant ne peut plus dépendre entièrement de la mauvaise ou de la bonne fortune de son père. L'avenir du Québec dans le contexte canadien et nord-américain ne peut plus entièrement dépendre des "fils à papa". L'avenir d'un enfant doit dépendre de la fortune collective de tous les parents qui forment une société, l'avenir du Québec dépend de tous ses filles et fils.

"C'est pourquoi le Bill 21 doit garantir :

- 1) la gratuité scolaire;
- 2) l'établissement d'un nombre suffisant d'instituts :
 - a) pour assurer que tous les cours soient disponibles,
 - b) que les édifices soient relativement près des élèves;
- 3) le transport gratuit;
- 4) gratuité de la chambre et de la pension dans certains cas d'éloignement;
- 5) polyvalence réelle de tous les instituts et des cours qui s'y donnent;
- 6) allocations familiales plus élevées selon un mode à déterminer.

"Il faut, en d'autres mots, que l'enseignement pré-universitaire et professionnel soit accessible à tous les élèves qui ont le talent pour y accéder, qu'ils soient pauvres ou riches.

"Aussi, le législateur doit prévoir les difficultés énormes que doivent surmonter les familles pauvres et à revenus modestes pour permettre à leurs enfants doués de 16 ans et plus de poursuivre leurs études et de mieux se préparer pour la vie.

"La gratuité scolaire, le nombre suffisant d'édifices, le transport gratuit, sont des mesures essentielles, mais elles ne sont pas suffisantes en elles-mêmes.

"Dans certaines régions vastes et sous-peuplées, les enfants de familles éloignées et à revenus modestes ne pourraient se rendre à l'école à tous les jours. Il faudrait donc prévoir la gratuité de la chambre et de la pension dans ces cas.

"Dans les familles à revenus modestes, les enfants de 16 ans et plus, qui poursuivent des études, exigent des dépenses supplémentaires relativement lourdes, dont le vêtement. A cette fin, il faut prévoir des allocations familiales plus élevées.

"Le Québec s'appête à créer un réseau d'instruction assurant l'enseignement pré-universitaire et professionnel. Il prévoit l'utilisation d'édifices existants, il prévoit un investissement matériel de \$100,000,000, mais que prévoit-il pour rendre tout ce réseau accessible?

"Il est nécessaire de construire et d'organiser un réseau d'enseignement pré-universitaire, mais tout en investissant dans la brique, il importe d'accorder une attention encore plus grande aux enfants qui viendront recevoir l'enseignement.

"Tel que le Bill est rédigé, et tenant compte de la réalité quotidienne, nous sommes convaincus que les portes de ces institutions seront fermées à la majorité des enfants des petits salariés, des cultivateurs et des artisans à revenus moyens, parce que le Bill ne prévoit pas la gratuité.

"Or, il est inadmissible que les fonds publics servent à mettre sur pied un réseau d'institutions qui servirait surtout à alléger les frais scolaires des familles à l'aise.

"La génération actuelle des salariés vit une expérience très dure. L'imprévoyance du passé est inacceptable. Il faut que l'avenir soit différent. C'est pourquoi l'accessibilité de tous les enfants talentueux au niveau pré-universitaire et professionnel est pour nous une exigence sur le plan strictement humain comme sur le plan québécois."

Montréal, le 15 mars 1967.

Dehors au nom des droits de la gérance

Les honorables juges de la cour du Banc de la Reine, c'est ainsi qu'il faut les appeler, en sont presque scandalisés. Imaginez-vous, et ce sont eux qui le disent: "De toutes les libertés contractuelles, celle du contrat de louage, de travail est celle qui a été la plus mise en brèche par les interventions constantes du législateur".

En langue vulgaire, c'est-à-dire le français de tout le monde, ça veut dire que le gouvernement nous empêche de plus en plus de passer les contrats qu'on veut, particulièrement quand on vend son travail, c'est-à-dire qu'on s'engage.

Les savants juges, c'est aussi ainsi qu'on les appelle, mentionnent les violations que le législateur a fait "à la liberté contractuelle du louage de travail": loi des syndicats professionnels, loi de la convention collective, loi du salaire minimum, loi des relations ouvrières (aujourd'hui code du travail), loi des différends ouvriers.

En d'autres mots un type n'a plus le droit de se vendre pour 40 cents de l'heure à l'Alcan ou à la Dominion Textile. Le gouvernement lui impose un salaire minimum et le droit de se syndiquer.

Ce n'est pas tout, les droits des employeurs sont souvent "restreints par des conventions collectives obtenues sous la menace de grève".

Il s'agit ici d'un jugement de la cour d'Appel qui entendait un appel logé par l'Aluminium Company of Canada contre un jugement de la Cour supérieure qui l'avait condamnée à verser \$14,909.98 au syndicat national des employés de l'Aluminium d'Arvida.

Le syndicat avait obtenu de la cour supérieure que la compagnie verse les pertes de salaires et d'autres bénéfices subies par deux employés qu'elle avait congédiés à la suite d'un arrêt de travail d'un groupe de travailleurs et de l'expulsion d'un contremaître.

La Cour supérieure avait accepté la recommandation majoritaire d'un tribunal d'arbitrage qui affirmait que la compagnie n'avait pas le droit de faire de ségrégation en congédiant deux individus alors que tout un atelier s'était rebellé. L'Alcan refusait de se soumettre à cette décision et en reprenant à son service les deux employés elle prétendait qu'elle n'agissait pas à cause de la décision du tribunal d'arbitrage mais suivant des négociations entreprises après avec le syndicat.

Les cinq juges de la cour d'Appel ont donné raison à l'Alcan et ce n'est pas là-dessus qu'on les chicane. Ce qui est surprenant ce sont les remarques que s'est cru obligé de faire le rédacteur du jugement, le juge Brossard.

"De toutes les libertés contractuelles, celle du contrat de louage de travail est celle qui a été la plus mise en brèche par les interventions du législateur

encouragez la consultation ouvrière- patronale

Si...

- Vous voulez vraiment discuter vos problèmes avec la haute direction, en toute franchise et réalisme et d'une façon continue.
- Vous voulez vraiment avoir un mot à dire au sujet de toutes les questions d'intérêt mutuel.
- Vous voulez vraiment être avisé au préalable des changements d'importance majeure à apporter aux méthodes et aux techniques de travail et dont vous aurez à subir les répercussions.
- Vous voulez vraiment participer à l'organisation en prévision de ces changements, de façon qu'il en résulte un minimum de perte d'emploi et de désorganisation.
- Vous voulez vraiment obtenir un accroissement de la productivité et des produits de meilleure qualité à meilleur compte.
- Vous voulez vraiment augmenter la sécurité de votre emploi.
- Vous voulez vraiment améliorer les relations ouvrières-patronales.

Si vous voulez *vraiment* bénéficier des avantages de la consultation mutuelle continue, par l'intermédiaire de votre propre *comité ouvrier-patronal*, du genre de milliers d'autres qui existent déjà d'un bout à l'autre du pays, et si vous êtes employé dans un établissement où il existe une convention collective conclue avec un syndicat reconnu et de bonne foi -

Renseignez-vous auprès de:

LA DIRECTION DE LA CONSULTATION OUVRIÈRE-PATRONALE
MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA, OTTAWA

L'honorable John R. Nicholson, *ministre*
M. George V. Haythorne, *sous-ministre*



(Loi des syndicats professionnels, Loi de la convention collective, Loi du salaire minimum, Loi des relations ouvrières (aujourd'hui code du travail), Loi des différends ouvriers)".

"Le contrôle de la discipline dans les usines qui comprennent parfois plusieurs milliers d'employés, le droit de congédier pour cause, celui de déterminer les qualifications requises d'un employé pour l'accomplissement de certains devoirs, celui de fixer les méthodes d'opération et de production et enfin de celui de contrôler l'administration financière de l'employeur demeurent les rares attributs personnels que celui-ci peut exercer librement."

(En fait il s'agit ici des fameux droits de gérance. Quand on songe qu'à son dernier congrès la CSN a souligné que le travailleur avait le droit de connaître les opérations financières de l'entreprise et qu'elle a préconisé la tutelle en certains cas, on se dit qu'à son prochain jugement, le savant juge va avoir de quoi se révolter)

"Encore que plusieurs de ces droits soient eux-mêmes souvent restreints par des conventions obtenues sous la menace de grève; des restrictions conventionnelles ou légales à l'exercice de ces derniers droits tendent à dépouiller l'employeur de la maîtrise de son entreprise et du libre exercice de son droit d'entreprise;"

On se demande ce qui a empêché le savant juge de crier au communisme. On est pas mal loin de l'ouvrier qui veut reprendre sa place.

"Quelle que soit la valeur de ses restrictions au point de vue politico-social, elles n'en constituent pas moins des entraves à la liberté individuelle et contractuelle qui demeure toujours la pierre d'assise de notre régime juridique;"

(Autrement dit la pierre d'assise de notre système juridique serait à l'encontre de ce que les syndicats ont gagné en luttant depuis plus de cinquante ans. S'unir pour vendre ensemble son travail aux conditions qu'on désire. C'est contraire à la liberté individuelle et contractuelle. Seul le patron aurait le droit d'imposer ses conditions. Ça serait donc ça la pierre d'assise de notre système?)

"Aussi bien, lorsque, en vertu d'une convention collective librement consentie de part et d'autre, comme dans le cas actuel, des droits sont reconnus par la partie ouvrière comme étant exclusifs à la gérance et que, par des dispositions claires, précises et spécifiques de la convention, ces droits ne peuvent être modifiés par sentence arbitrale, l'exercice de tels droits ne saurait être ravi à l'employeur pour, sous prétexte de griefs formulés par la partie syndicale, être confié à la discrétion de tiers, en l'occurrence celle d'arbitres."

(A quoi bon alors savant juge, prévoir par convention un mécanisme d'arbitrage)

(Suite à la page 43)

avez-vous quelque chose de mieux à proposer ?

Évolution, voilà le mot qui caractérise le monde du travail aujourd'hui.

À mesure que notre monde du travail prend de l'ampleur et devient plus complexe, les employeurs et les employés ont tendance à s'éloigner de plus en plus les uns des autres, précisément au moment où de plus amples communications et une plus grande compréhension s'imposent davantage.

La consultation mutuelle continue, par l'intermédiaire d'un comité ouvrier-patronal dans votre entreprise, peut conduire à la communication directe dans le cadre des relations industrielles, lorsque les représentants du patronat et du syndicat se réunissent régulièrement afin de discuter des questions d'intérêt mutuel.

QU'EST CE QU'UN COMITÉ OUVRIER-PATRONAL?

C'est un comité de consultation *mutuelle* où des représentants du patronat et du syndicat reconnaissent le besoin d'améliorer la communication et la compréhension mutuelles.

Chaque groupe désigne ses représentants qui se réuniront régulièrement.

Ils discutent de tout problème que les représentants du patronat et du syndicat ont choisi d'un commun accord comme sujet de discussion, par exemple l'amélioration des techniques de travail, l'organisation en prévision des changements technologiques, la formation et le perfectionnement des employés, des techniques plus sûres et plus efficaces.

Ce n'est pas une initiative du patronat visant à usurper les droits des syndicats.

Ce n'est pas une initiative du syndicat visant à accaparer les responsabilités du patronat.

Ce n'est pas un organisme de négociation.

Si vous désirez obtenir des conseils sur la façon d'instituer un comité ouvrier-patronal efficace, du genre des quelque 2,000 qui existent déjà dans des usines, des entreprises d'affaires et des institutions d'un bout à l'autre du pays, et s'il existe dans votre établissement une convention collective conclue avec un syndicat reconnu et de bonne foi, adressez-vous à:

LA DIRECTION DE LA CONSULTATION OUVRIÈRE-PATRONALE MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA, OTTAWA

L'honorable John R. Nicholson, *ministre*
M. George V. Haythorne, *sous-ministre*



La Gaspésie, l'hiver



La Gaspésie l'été c'est bien beau. Il y fait soleil, des fois, la mer est bleue. C'est plein de touristes et on y voit des barques de pêcheurs et des goélands. Tout le monde travaille, ou à peu près. Mais ça ne dure que deux ou trois mois.

L'hiver ce gentil coin de la belle province revêt son véritable visage: 105,000 personnes, quelques industries qu'on peut compter sur les doigts de la main et s'il en manque quelques uns le calcul est toujours possible, beaucoup de chômeurs, les salaires les plus bas au Québec.

Dans les trois comtés de Gaspé-Nord, Gaspé-Sud et Bonaventure on fait rapidement le tour des "industries": deux "moulins"; l'un de papier, l'autre de carton, quelques scieries, quelques chantiers en forêt, deux petits chantiers maritimes, quatre "usines de préparation du poisson" et une exception, la mine de cuivre de Murdochville. Les meilleurs employeurs restent les gouvernements, particulièrement le gouvernement provincial: fonction publique, hôpitaux, Hydro-Québec, Commissions Scolaires.

Les unions internationales regroupent les 1,700 mineurs de la Gaspé Copper, quelques centaines d'ouvriers dans les deux "moulins" et les employés de l'Hydro-Québec. L'Union catholique des cultivateurs, les bûcherons et les ouvriers de quelques scieries. La C.I.C., les instituteurs.

La C.S.N., en Gaspésie depuis 1963, représente environ 3,000 travailleurs: les fonctionnaires du Québec, les professeurs de l'enseignement spécialisé, les employés d'hôpitaux, ceux de la ville de Chandler, les travailleurs des "usines de poissons", ceux des deux chantiers maritimes et ceux d'une scierie, à Cap-Chat.

Ils sont une soixantaine de charpentiers-menuisiers, de soudeurs, d'étoupeurs et d'autres métiers à travailler au Chantier maritime de Gaspé, propriété des Pêcheurs unis, la coopérative des pêcheurs gaspésiens. Quarante-huit heures par semaine, 1.75 dollar de l'heure mais 12 mois par année. C'est le paradis à côté des

"usines de poisson" où on travaille 60 heures par semaine, à 1 dollar l'heure pour les hommes, 95 cents pour les filles, sept à huit mois par année.



Au chantier de Paspébiac on assemble des charcutiers d'acier pour le compte de Marine Industrie, à 25 cents l'heure de moins qu'à Sorel.

DES BATEAUX FAITS À LA MAIN



Edwin Ouellet, que l'on voit ci-dessus, vient de Péninsule, près de Cap-aux-Os à une vingtaine de milles de Gaspé. Il est poseur d'étope, de la filasse de chanvre qu'on pousse entre les planches des bateaux pour les rendre étanches.

Chaleureux et blagueur comme seuls savent l'être les vrais Gaspésiens, il confie qu'il est père de 11 filles et qu'il a aménagé à Fort Péninsule, à côté de chez lui, un terrain de camping où il invite tous les confrères de la CSN.

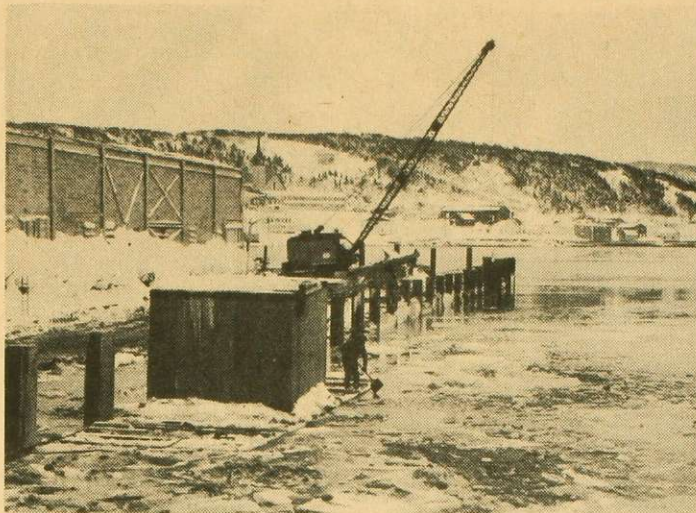
Armé d'un lourd marteau il passe ses journées à entrer de force l'étope entre les planches, assis sur le pont, les jambes croisées. De son ouvrage dépendra la sécurité de l'équipage qui dans quelques mois affrontera les tempêtes du golfe Saint-Laurent.

Pour construire un chalutier de bois de soixante pieds on met de cinq à six mois. Plus de 10,500 heures de travail. Ces bateaux sont, en fait, entièrement façonnés à la main par d'habiles artisans, marins de père en fils, amoureux de tout ce qui s'appelle embarcation.

Les chalutiers servent à pêcher la morue et autre poisson de haute mer. Le principe est simple: un immense filet, ouvert comme une seine à menés, est promené sur le fond de l'eau. Le produit de la pêche est conservé dans la glace.

Une fois par semaine le chalutier décharge sa cargaison à une "usine de poissons" où on prépare des filets de morue ou de sole qui seront congelés et vendus un peu partout dans le monde.

UN SYNDICALISME JEUNE



Ci-contre, à Rivière-au-Renard, à une trentaine de milles de Gaspé, les Pêcheurs-Unis terminent la construction d'une "usine de poissons", très moderne, sur un quai en eau profonde. Des chalutiers d'acier de 250 pieds, viendront y décharger, 12 mois par année ce qu'ils auront été pêcher sur les bancs de Terre-Neuve. Des ouvriers de la construction, membres de la C.S.N. y travaillent présentement, la plupart à 1.75 dollar de l'heure, 50 heures par semaine. A titre d'exemple, à Montréal le salaire le plus bas dans la construction est de 2.77 dollars de l'heure.

En Gaspésie on considère que les salaires payés dans les hôpitaux sont sauf rares exceptions les meilleurs versés dans la région.

Sur la photo du bas, Jean-Paul Chanard, de Gaspé (à gauche) et Réginald Fortin, de Cap-aux-Os, sont à poser de l'étoûpe.

Réginald Fortin fait ce métier depuis 11 ans. Il est présentement le secrétaire du syndicat national des employés du Chantier maritime de Gaspé qui existe depuis trois ans. Le syndicalisme dans la Gaspésie est très jeune et n'a évidemment aucune tradition. Il est l'oeuvre d'hommes comme Réginald Fortin, tannés de manger de la misère dans une région trop longtemps oubliée même si on la chantait dans les salles de spectacles de Montréal ou de Québec.



JOS CARON, permanent de la CSN



Le jeune homme, en paletot, c'est Jos Caron, 33 ans, permanent de la CSN depuis février 1966 dans la Gaspésie. Son bureau est à Chandler et il ne s'occupe présentement que des deux comtés de Gaspé-Sud et de Bonaventure, soit de 2,500 gars, dispersés le long de la Baie-de-Gaspé ou du golfe Saint-Laurent, 200 milles de route dans les tempêtes d'hiver. Il cause ici avec Noël Bouchard, charpentier-menuisier, président du syndicat du Chantier maritime de Gaspé.

Avant de travailler pour la C.S.N. Jos Caron était chauffeur de machinerie lourde à l'usine de la Canadian British Aluminium, à Baie Comeau, où il était président du syndicat de la CSN.

Il est très impressionné par l'intérêt que les travailleurs de la Gaspésie portent à leurs syndicats. "Je suis, dit-il, à me former des animateurs. Je dois commencer par donner des cours d'éducation syndicale".

Mais il rêve à un collège permanent des travailleurs comme celui que le conseil central de Sherbrooke a mis sur pied.

Les travailleurs de la Gaspésie étudient aussi, avec ceux du Bas-Saint-Laurent, les recommandations formulées pour l'avenir de la région par le Bureau d'étude en aménagement régional, le BAEQ. Il s'agit ici d'un groupe d'experts qui durant trois ans s'est penché sur les problèmes de ce territoire.

"Il faut, note Jos Caron, que les travailleurs participent aux nouvelles structures administratives dont on va doter la région".



Non, ce n'est pas un cimetière sous la neige. La Gaspésie l'hiver ce n'est quand même pas si triste. Cette image porte malgré les apparences, un message d'espoir.

On dirait des croix. Ce sont tout simplement des berceaux sur lesquels reposeront les hivers prochains les chalutiers de bois de la flotte des Pêcheurs-Unis, Rivière-au-Renard.

L'espoir, c'est la nouvelle usine de préparation du poisson dont nous parlions plus haut. C'est l'espoir que peu à peu la Gaspésie va s'industrialiser.

(Suite de la page 38)

"Je ne puis, pour ma part, accepter que, sauf le cas de malice ou celui de la preuve d'absence de cause, le pouvoir de congédier pour cause exclusivement réservée à un employeur puisse être restreint autrement que par un texte formel, précis et certain d'une loi ou d'une convention, ce qui n'existe pas dans le cas actuel."

(Ainsi donc l'employeur sauf dans le cas de malice ou de la preuve d'absence de cause, a le droit de congédier. Le syndicat pourra toujours essayer de prouver la malice ou l'absence de cause. S'il y a une cause, peu importe la gravité ou les circonstances, c'est automatique et unilatéral: Dehors. Tant pis si c'est injuste.)

"Du moment qu'il y a cause dûment établie de congédiement l'employeur a droit de congédier ou de ne pas congédier; dans le cas actuel, les arbitres ont trouvé qu'il y avait cause à congédier; là eût dû s'arrêter leur jugement; toute autre conclusion dépassait leur compétence."

(Qu'importe que la compagnie ait choisi arbitrairement dans le tas et n'ait pas servi la même justice à tout le monde. Qu'importe que la sentence fut disproportionnée, si le droit existe on ne peut en surveiller l'exercice. Le savant juge ne reconnaît pas qu'il puisse y avoir abus de droit.)

"Quant au droit que l'employeur a de faire des distinctions entre divers cas d'espèce constituant tous des causes valides de congédiement, droit dont d'aucuns qualifient d'exercice de discrimination, c'est un droit inhérent au droit de congédiement pour cause; la discrimination qui n'est que la faculté de distinguer ou de différencier n'a rien en soi d'illégal; manifestée, exprimée ou faite sous sa forme active dans l'exercice d'un droit contractuel, elle ne peut vicier cet exercice que si celui qui en use agit méchamment ou malicieusement..."

(La discrimination n'a en soi rien d'illégal... sauf si on en use méchamment ou malicieusement. Le savant juge veut sans doute dire qu'il ne faut pas aller jusqu'au four crématoire. Si j'aime ta gueule, je t'engage. On achète un ouvrier comme un juge choisit ses cigares.)

Ainsi écrit le juge Brossard. Comme s'il vivait fin 18e siècle ou comme un quelconque fossile de la période d'avant le syndicalisme qui aurait subitement repris vie en 1966 et qui ignorerait que la société a bien changé depuis l'ère où les industriels menaient les ouvriers au fouet.

Quant aux autres savants juges voici le texte complet de leur opinion.

"I agree with Mr. Justice Brossard." Juge Casey.

"I agree with Mr Justice Brossard." Juge Hyde.

"Je suis d'accord avec mon collègue M. le juge Brossard". Juge Choquette

"Je partage l'opinion de M. le juge Brossard et je conclurais comme lui."

Juge Rivard.

Un tyran dirigeait l'hôpital-clinique de Senneterre

Le conflit qui régnait entre la directrice générale de l'hôpital-clinique de Senneterre, Mme Jean Poirier, et les employés de cette institution, s'est réglé de façon surprenante, le mardi soir, 1er février, autour d'une table de négociations.

Les directeurs du bureau d'administration de cet hôpital n'ont pas hésité, ce soir-là, à signer la première convention collective de leurs employés syndiqués, en l'absence de Mme Poirier, qui était en voyage.

Ils ont avoué bien candidement, à la table de négociations, devant le maire de l'endroit, M. J. Fortin, les représentants des syndiqués et M. G.-Guy Desjardins, conseiller technique de la Fédération nationale des services (CSN), qu'ils n'étaient pas au courant que Mme Poirier refusait depuis le 8 septembre 1966 d'accorder un rendez-vous aux représentants des syndiqués, ou encore, au conseiller technique Desjardins lui-même, et que les six ou sept autres tentatives entreprises par la suite par ces mêmes personnes pour forcer Mme Poirier à revenir à de meilleurs sentiments avaient échoué.

Ils ont de plus condamné l'attitude de la directrice-générale quand ils ont appris qu'elle avait paradé devant le ministre de la santé, à Québec, sans plus de résultats, et que depuis cette date, elle s'était efforcée par plusieurs moyens, même par intimidation, d'amener les employés de l'hôpital à signer leur démission comme membres du syndicat.

Et le jeudi soir, 27 janvier, elle a imposé un lock-out à ses employés, lorsqu'ils se sont cogné le nez à une porte fermée, à l'hôpital. C'était vers 4h. de l'après-midi le lendemain, que les employés devaient déclarer leur grève.

Ce lock-out s'est poursuivi jusqu'au mardi soir suivant, alors que les directeurs du bureau d'administration ont accepté la convention collective des employés de l'hôpital tandis que Mme Poirier était en voyage.

Congédié pour être allé au Congrès de la CSN

Pour être allé au Congrès général de la CSN, à Montréal, en octobre dernier, M. Raymond Fortin a été congédié par le gérant du magasin 4 Saisons, de Roberval.

Le Syndicat des employés de commerce de Roberval avait logé un grief mais M. Fortin a réglé l'affaire hors cour pour un montant de \$400 étant donné que sa décision était bien prise de ne pas retourner travailler au magasin.

L'an du Seigneur
1967

"AIMEZ-VOUS LES UNS LES AUTRES"

Nous venons tout juste de nous souhaiter la "bonne année", la santé, la prospérité, et "toutes sortes de bonnes choses". Certains ont même ajouté le Paradis.

Ça été gentil. Plus. Comme on l'aime, son prochain — une fois l'an!

C'est qu'on a pris l'habitude de se leurrer de mots. On dit bien n'importe quoi, aujourd'hui, colonisés, conditionnés, traumatisés, "dépersonnalisés", exploités que nous sommes.

L'euphorie du "temps des fêtes", aubaine pour les marchands...

Trève de courte durée. Dès le lendemain du "jour de l'an", on a mis au rancart les sentiments et la bataille a repris de plus belle. On s'entre-dévorerait durant une autre année. On tentera, par toutes sortes de moyens, de se hisser sur le dos du prochain. On commencera par lui marcher sur les pieds. Le gros écrasera le petit, le faible, le sags-voix, l'exploitera. Orgueilleux, il voudra lui faire courber l'échine, à ce petit, cet inférieur, ce pauvre, le dominer absolument, le faire marcher au pas (TROUPIERS, VOUS ALLEZ MARCHER AU PAS!), l'humilier.

L'HOMME EST A L'HOMME UN LOUP. Mais où sont-ils les chrétiens? Montrez-moi le lieu où le mot correspond à la chose...

La guerre se poursuit. Les hommes de science font du "temps supplémentaire" pour perfectionner les moyens inventés de destruction des hommes et de la nature. La soldatesque mitraille, incendie, viole. Le NAPALM rôtit des populations. Et les agences de nouvelles nous annoncent sur un ton réjouï qu'on a "tué" tant de Vietcong!

— TU NE TUERAS PAS!

Après 2,000 ans de christianisme...


Jean-Jacques LE FRANÇOIS

Canada Iron Foundries

Le Service d'organisation de la Fédération nationale de la métallurgie (CSN) a déposé devant la Commission des relations de travail de la province de Québec, une demande d'accréditation du syndicat national des employés de Canada Iron Foundries Ltd, situé au 160 rue St-Joseph, à Lachine.

Cette usine emploie environ 900 hommes. Le contrat de travail expire le 1er mai 1967. Les employés concernés étaient membres de l'Union International Electrical Workers (IUE).

Leur demande d'accréditation s'est faite par l'entremise de M. François Krakowski, organisateur de la CSN et responsable de la Fédération nationale de la Métallurgie.



opinion au travail

L'exploitation économique ou l'oppression politique ce sont des guerres... ce sont des grèves que les juges ne condamnent pas. Elles sont légales et justes parce que c'est le monde qui veut ça. Elles ne sont pas voulues par les hommes au pouvoir. Ils ne sont pas responsables. Ces conditions de travail du Canadien français font partie intégrante d'un vaste complexe économique et intouchable. Il ne faut rien changer. C'est trop compliqué. Il serait préférable que les chiens patientent encore. Il faudrait qu'ils acceptent d'être malades, c'est la conjoncture économique qui le veut, mais malades silencieux.

Parce que notre code ne prévoit pas combien de temps le muselage des chiens doit durer. Il n'y a pas de loi qui dit qu'après cent ans le malade a le droit à une ou deux bombes... le malade a droit à rien, les bien-pensants se chargent de lui organiser sa libération. On lui dira quand parler et quoi dire.

Vous pouvez plaider légitime défense contre un individu louche. Mais pas contre la société des bien-pensants. Eux ne sont pas louches. Ils dialoguent au grand jour. Et sans passion.

Ils ont des salaires qui leur permettent de penser abstraitement le monde. De se tenir au-dessus de la mêlée. Ils n'entrent pas le soir à la maison en se demandant comment manger demain. Ils n'ont pas besoin de "side-line". Ils savent où placer leur argent. Ils justifient leur bombe. Ils échangent leur "missils". Ils retirent des dividendes sur les ventes de "napalm". Ils dialoguent à la bourse. Ils ont les lois pour eux. Ils ne s'expliquent pas l'écoeurement des chiens malades. Ils ne sont pas responsables des malades qui utilisent des bombes... ils ne sont responsables que des malades qui ferment leur gueule. Ils sont responsables des malades objectifs. Pas des émotifs. Eux vivent au-dessus des bas instincts. Ils sont sublimes. Et ils aimeraient que le peuple utilise des bombes propres ou légales mais pas pour sa cause à lui mais pour celle de Jésus Christ ou de la civilisation, du dialogue, du parlement et de la haute finance.

A ce moment-là, le parlement lui fournira les bombes, l'uniforme les pensions et les médailles. Ce peuple a le choix entre le silence de l'armée ou l'armée du silence. Il a le droit de défendre la cause des bien-pensants ou de se taire. Ce peuple peut utiliser la bombe propre des bien-pensants lorsque ceux-ci lui diront contre qui l'utiliser. Ce bien-pensant seul décide qui est l'ennemi du peuple. Ce Ce peuple n'a d'ennemi que lui-même.

Gilles DEROME,
Radio-Canada, 1er janvier 1967

Aux employés de Rod Service

En mon nom personnel et d'un grand nombre de mes confrères (les postiers) du bureau des Postes, rue Windsor, Montréal, je vous exprime la grande satisfaction que je ressens de la belle victoire remportée avec la signature de votre premier contrat collectif avec votre employeur et surtout contre notre cher Ministre des Postes.

Vous avez vengé de façon éclatante l'outrage que nous avons reçu de la part de nos négociateurs guidés par les conseils d'un représentant de la "GROSSE CENTRALE", EN CE JOUR FATIDIQUE/15 novembre 1966.

Veillez croire que nous vous admirons et que vous avez tout notre estime. Votre action positive et votre grande tenacité dans de telles circonstances vont contribuer largement à remonter le moral de tous ceux qui, au bureau des Postes de Montréal, ont encore confiance à la force syndicale.

Vous avez montré à toute la population que les Québécois demeurent encore à l'avant-garde du Mouvement ouvrier au Canada. Vous avez prouvé à tous les fonctionnaires fédéraux qu'il est encore possible avec une bonne dose de courage et du respect de soi-même de faire une lutte efficace pour détruire le "Bon Paternalisme" qui règne dans le fonctionnarisme.

Je vous dis merci, mille fois,

Irène BERUBE,
Commis des postes, 2,
Montréal.

Montréal, 15 décembre 1966.



CIGARETTES

"EXPORT"

BOUT UNI
ou FILTRE

RÉGULIÈRES ET "KING"

LA COMPAGNIE DES JEUNES CANADIENS

Nous recherchons actuellement dans tous les milieux (ouvrier, rural, étudiant, etc.) des personnes intéressées à faire de l'action sociale. Les candidats s'engageront à travailler pour une période de deux ans dans une région défavorisée du Québec ou du reste du Canada; ils suivront un stage de formation organisé par la C.J.C. L'âge minimum est de 18 ans. Aucun degré académique n'est exigé. Les candidats seront choisis en fonction de l'expérience personnelle, de l'équilibre psychologique et de la capacité d'organisation. Écrire à:

Compagnie des Jeunes Canadiens,
980, St-Antoine, Ch. 405,
Montréal, Qué.

Les livres au travail

par Nicole Thérien

Suggestions

Jasmin, Claude

Les artisans créateurs (\$1.00)
Collection du CEP

Cardinal, Roger
Le dessin (\$1.00)
Collection du CEP

Lamarche, Jacques

A.B.C. de la finance (\$1.00)
Collection du CEP

Godin, Gérald

Les cantouques (\$1.00)
Ed. Parti Pris

Lamarche, Jacques

Les caisses populaires (\$1.00)
Collection du CEP

Chaput-Rolland, Solange

Mon pays Québec ou le Canada (\$2.50)
Cercle du Livre de France

Lê Châu
LA REVOLUTION PAYSANNE DU SUD
VIET NAM

Cahiers Libres, 88,
François Maspero, 1966 (\$2.20)

Le courage inouï du peuple sud-vietnamien devrait suffire à détrôner les Américains. Car "si les machines IBM calculent le coût d'une opération militaire elles ne peuvent sûrement pas prévoir la réaction du paysan vietnamien". Depuis 1868, ce peuple n'a cessé de se battre contre les agresseurs: la France, le Japon et les Etats-Unis ont participé au cataclysme de cette société.

Lê Châu décrit cette paysannerie qui constitue l'écrasante majorité de la population et analyse ce qui a été entrepris au cours de la lutte de libération.

Héroux, Desrosiers, Grou
"LE TRAVAILLEUR QUEBÉCOIS ET LE
SYNDICALISME" 1867-1891

Cahiers de Sainte-Marie, no 2 (120 p.) (\$1.50)

C'est à l'époque de la confédération en 1867 que naquit le syndicalisme québécois. Ce n'est pas sans difficulté que des gars comme Lanctôt et Lépine réussirent à implanter les notions du syndicalisme.

La presse française et le clergé exploitaient les principes moraux du peuple en évoquant toute la mystification possible: les sociétés perverses, le péché grave, le communisme, l'excommunication, bref tout était plein de danger pour l'âme. McDonald, le tory, qui se disait "ami des travailleurs" n'avait comme arguments que la prospérité du pays, le développement des industries, le capital, en somme toute la politique passait avant le travailleur.

En 1886, les Chevaliers du Travail exigeaient de l'Etat la publication et la gratuité des livres scolaires, on espérait même l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque.

Trêve d'illusions, en 1967, depuis la démystification, L'Eglise a appris la diplomatie, la presse conserve la démagogie et on attend encore de l'Etat les réformes scolaires, les lois sociales, le nouveau régime... cependant 100 ans ont passé et la bataille continue.

Le port de Montréal refuse de négocier

par Gérald Gagnon
(Syndicat national des employés
du port de Montréal-CSN)

Le 31 décembre dernier se terminait la convention collective du Syndicat National des Employés du Port de Montréal. On se souviendra que cette convention avait été durement gagnée par les employés du port.

Dès le 4 janvier 1967, les négociations débutèrent, début d'ailleurs qui fut très amer. Après cinq rencontres, aucun succès ou progrès ne fut obtenu d'un parti comme de l'autre. Au lieu d'avancer, le Conseil voudrait revenir à l'âge de pierre. Les clauses de la convention pour lesquelles les employés ont fait la grève il y a deux ans, le Conseil demande qu'elles soient abolies. Comme exemples: la clause d'ancienneté, certaines conditions de travail essentielles, abolition du poste de délégué en chef, aucune augmentation de salaire et un contrat de trois ans. Très belle perspective!

Ne voulant aucune entente, le Conseil décida de recourir à un conciliateur. M. Charles Poirier fut délégué pour trouver un terrain d'entente. Malheureusement, à la première rencontre au ministère du travail, le 6 février, le Conseil montra les dents et refusa catégoriquement toutes chances d'en venir à un règlement.

A quel jeu le Conseil veut-il jouer? L'avenir nous le dira. De toute façon les employés du port ont fait leurs preuves pendant les négociations de l'année 1965 et cette fois encore ils en sortiront victorieux.

Côte nord Bienvenue aux travailleurs en forêt

Les travailleurs en forêt de la Quebec North Shore Paper ont décidé d'adhérer à la CSN.

Le nom de leur nouveau syndicat est:

Le Syndicat national des employés en forêt de la QNSP.

Plus de 75% des travailleurs ont signé leurs cartes et la demande en accréditation est devant la Commission des Relations de Travail.

La QNSP compte plus de 1,000 travailleurs en forêt.

Ils étaient représentés antérieurement par la Fraternité des Charpentiers unis d'Amérique (AFL-CIO).

Une précision du ministre Drury

A la suite de la publication du dernier numéro du Travail, le ministre Charles Drury nous a fait parvenir la copie d'une lettre adressée au responsable des comités d'action politique de Montréal, attestant qu'il a cherché à rencontrer les membres des comités.

Fini les congédiements arbitraires dans la construction

par Alain BRABANT
(Conseiller technique du Syndicat de la
Construction de Montréal)

Les carreleurs, les granitistes et les marbriers de la région de Montréal qui sont membres du Syndicat de la construction de Montréal bénéficient, depuis le 16 janvier 1967, d'un régime d'ancienneté qui les met à l'abri des congédiements arbitraires. Il s'agit d'une formule d'ancienneté très particulière, adaptée aux conditions de leur industrie.

Ces quelque 1,400 travailleurs sont au service d'environ 200 employeurs de 2 industries, soit la construction (travail sur les chantiers) et les matériaux de construction (travail de fabrication en atelier); environ la moitié sont manoeuvres et les autres sont partagés en une quinzaine de métiers bien cloisonnés. La plupart doivent changer fréquemment d'employeur.

Suivant les conventions collectives qui les régissent, il existe 2 espèces d'ancienneté: ancienneté d'emploi et ancienneté de métier; la première se calcule à compter de la date de l'embauchage et la seconde à compter de la date d'acquisition de la carte de compétence.

Les mises-à-pied se font en suivant l'ancienneté d'emploi; les rappels au travail et l'embauchage de nouveaux employés se font de la manière suivante:

1—Lorsque l'employeur a besoin de main-d'oeuvre, il s'adresse au syndicat pour en obtenir;

2—Le syndicat offre à l'employeur et celui-ci accepte de retenir les services des travailleurs inscrits sur la liste des sans travail du syndicat dans l'ordre suivant:

a) la préférence est d'abord accordée aux salariés de l'employeur qui ont été mis-à-pied par ce dernier;

b) lorsque tous ces salariés ont eu l'opportunité de retourner chez leur employeur, la préférence est accordée:

—pour les hommes de métier: à ceux qui ont la plus grande ancienneté de métier;

—pour les manoeuvres: à ceux qui se sont inscrits les premiers sur la liste des sans travail du syndicat.

Les employeurs ne pourront plus, en exerçant leur droit de gérance considéré comme l'un des plus sacrés d'embaucher les personnes de leur choix, condamner au chômage chronique les travailleurs les plus expérimentés, ceux qui n'acceptent pas de sacrifier la qualité au volume de la production et les militants syndicaux.

Les carreleurs, les granitistes et les marbriers jouissent donc maintenant d'une protection efficace contre l'arbitraire de leurs employeurs; ils pourront désormais sans risquer de perdre leur gagne-pain exercer leur métier à leur goût, c'est-à-dire selon les règles de l'art et user de leur droit de faire des griefs et des plaintes et d'accepter des charges syndicales. De plus, le consommateur obtiendra un produit bien fait plutôt que vite fait.

Cela

finira

certainement

par

une

discussion

**la
belle
province**



Ca déferle contre les syndiqués de ce temps-ci!

Les propriétaires d'industries s'attaquent aux syndiqués.

Les grands financiers s'attaquent aux syndiqués.

Les technocrates s'attaquent aux syndiqués.

Les gouvernements s'attaquent aux syndiqués.

En somme les castes privilégiées qui tirent les ficelles du pouvoir et qui font marcher la masse de gré ou de force, sortent les griffes et montrent les dents contre les syndiqués.

Ensemble ou séparément, les privilégiés font tout en leur pouvoir pour diviser, lier, arrêter, brimer, briser, paralyser, baïllonner et punir, le monde syndical.

Ça déferle dans les banquets, dans les clubs privés, dans les réunions politiques et financières.

Qu'est-ce que ça veut dire?

C'est simple, et ce n'est que le commencement. Il s'agit d'une réaction inquiète devant la montée syndicale, montée qui continue malgré tout ce qu'on met en oeuvre pour l'arrêter.

La montée syndicale c'est la volonté de discuter, de négocier les problèmes, sur un pied d'égalité. C'est la volonté de participer aux décisions, c'est la volonté de mettre le plus grand nombre d'individus possible devant leurs droits de participation. Et ensuite d'accepter les décisions arrêtées par la majorité démocratique.

C'est cela la ligne de paix sociale. C'est là le chemin du progrès social.

Le régime des privilèges c'est la volonté de refuser toute discussion, de ne jamais négocier sur un pied d'égalité. C'est la volonté de réduire la participation à quelques personnes, c'est la volonté d'empêcher les gens de voir qu'ils ont droit à la participation. Ensuite de faire voter les décisions par des gens élus par des machines électorales qui ne représentent autre chose que ces mêmes privilèges.

C'est la ligne qui conduit au désordre social. C'est là le chemin qui empêche le peuple de s'instruire et de prendre de plus en plus ses responsabilités.

Or, le peuple est écoeuré du désordre qui règne. Il veut en savoir plus. Il veut mettre la main à la pâte.

C'est un phénomène en pleine évolution.

Plus les castes privilégiées s'attaquent à ceux qui s'opposent à leur manière autoritaire, plus ils se dévoient devant le grand public sous leur jour véritable, parce qu'ils refusent la discussion, la négociation, plus ils refilent la discussion chez le peuple.

Plus les discussions sérieuses s'engagent dans le peuple, plus l'appétit de la participation aux décisions s'aiguise.

De toute évidence cela finira par la discussion. Ou la discussion s'engagera bientôt, problème par problème, dans le calme, ou bien elle sera générale, subite, et émotive.

Richard Daignault